



Assemblée Générale de rentrée

Réunion des Clubs

TONNAY-CHARENTE



HANDBALL

Vendredi 5 Septembre 2025

N° 96



LE SOMMAIRE

<u>Secrétariat</u>	3 - 13
<u>Arbitrage</u>	14 - 26
<u>Communication</u>	27
<u>Développement</u>	28 - 37
<u>Discipline</u>	38 - 40
<u>Finances</u>	41 - 44
<u>Sportive</u>	45 - 62
<u>Statuts et Règlements</u>	63 - 72
<u>Technique</u>	73 - 76
<u>Vote et Assurance FFHB</u>	77

Pour tout envoi de mail à l'une des entités du Comité 17, il est **impératif** de mettre en destinataire l'adresse du Comité (6017000@ffhandball.net) **+** l'adresse de la Commission concernée par votre envoi.

Une seule exception : pour un envoi personnel au Président du Comité.

Veuillez utiliser les adresses suivantes :
(Ctrl + Clic pour suivre le lien)

Mail	Pour quelle correspondance ?
6017000.president@ffhandball.net	Toute correspondance pour le Président
6017000@ffhandball.net	Toute correspondance générale (Carole)
6017000.sec-gen@ffhandball.net	Secrétaire Général
6017000.cda@ffhandball.net	Ce qui concerne l'arbitrage : désignations, formations, ...
6017000.dis@ffhandball.net	Correspondance avec la Commission de Discipline
6017000.dev@ffhandball.net	Ce qui concerne le développement, les interventions dans les écoles, les nouvelles pratiques, ...
6017000.coc@ffhandball.net audouard.michel@free.fr	Toutes les compétitions
6017000.pdavid@ffhandball.net	Correspondance avec Pierrot le CTF du CD 17
6017000.aclain@ffhandball.net	Correspondance avec Alois l'Animateur du CD 17

Merci de votre compréhension.

SAISON 2025 - 2026

En premier lieu, nous pouvons saluer la création d'un nouveau club le HB SOLINOIS. Voilà un évènement que nous n'avions pas connu depuis de très nombreuses années. Nous leur souhaitons avec joie, la bienvenue au Comité 17 Handball.

Le Comité a pour objet de développer, de promouvoir et de contrôler la pratique du Handball sous toutes ses formes, d'organiser les compétitions, la formation - des joueurs, des arbitres, des entraîneurs, des bénévoles, des dirigeants - et de diversifier l'offre de pratique sur son territoire.

Le Comité vient en aide aux clubs dans leurs actions ainsi que dans leur développement et contribue à leur structuration.

L'objectif de ce mémento est de vous apporter les informations indispensables à l'orée de cette nouvelle saison. Le site institutionnel du comité, ses supports numériques - Facebook et Instagram - et le Hand 17 Express hebdomadaire rédigé par Michel, vous permettent de demeurer informés sur la vie du Comité, de suivre les résultats et les différents évènements handballistiques.

Comme lors des saisons précédentes, l'ensemble des documents relatifs aux règlements sportifs, à l'arbitrage, ainsi que les comptes rendus des CA, BD et des Commissions seront transmis par courriel aux clubs.

Vous pouvez retrouver dans le menu « Vos outils » du site de la FFHB, les liens utiles : lhand, Gesthand, Gesthand extraction, Logiciel FDME et le centre de ressources.

Pour rappel, la saison 2025 / 2026 se fera avec la version actuelle de la FDME (pas de nouvelle feuille).

Un rappel concernant le renouvellement des licences : depuis la saison dernière, les clubs en validant les licences qualifient les licencié(e)s, - licences signées électroniquement -.

Il appartient donc aux clubs de vérifier les informations saisies : photo, carte d'identité, et tous autres documents nécessaires à la qualification de la licence. La Ligue organisera des contrôles aléatoires pour s'assurer de leurs bonnes réalisations.

Concernant une création de licence : aucun changement, la Ligue qualifiera la licence.

Concernant les mutations : le délai réglementaire d'opposition de 7 jours, de la part du club quitté est appliqué et la qualification de la demande de mutation est mise en attente. Le club reçoit un avis qui lui permet de remettre au licencié son autorisation de sortie. Seul le document en ligne est à renseigner et la signature est électronique. Sans aucun avis du club quitté dans le délai imparti, la mutation devient qualifiable par la Ligue.

Pour toutes difficultés avec Gest'Hand, vous pouvez solliciter Carole au secrétariat.

ATTENTION : nous vous rappelons que Carole n'effectuera plus **qu'une seule relance** aux nombreux courriels quotidiens à destination des clubs et des élus. Nous vous prions de bien vouloir **consulter régulièrement vos mails**, et surtout, **d'y répondre rapidement** dans un souci d'organisation efficiente.

Pour tous renseignements ou pour tous problèmes rencontrés, vous pouvez contacter Carole ou Pierre ou Alois au siège du Comité, ainsi que l'ensemble des membres élus du Comité qui sont au service des clubs.

Bonne lecture et bonne saison à tous.

Christophe KLEINHANS

Le Siège du Comité :

CD 17 HANDBALL

Gymnase du Grand Coudret - 100 rue du Dr Jean - 17100 SAINTES

Tél. 05.46.93.66.80

mail: 6017000@ffhandball.net - Facebook: <https://www.facebook.com/CD17handball>

Les horaires du Secrétariat :

Lundi	9 H. 00 - 15 H. 30	/	Mardi	13H. 00 - 18H. 00
Mercredi	9 H. 00 - 12 H. 00	/		13 H. 00 - 18 H. 00
Jeudi	9 H. 00 - 13 H. 00	/	Vendredi	14H. 00 - 18H.00

COMPOSITION DU BUREAU

PRÉSIDENT : Patrick GAUTIER



VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ : Michel AUDOUARD



VICE-PRÉSIDENT : Alain BANDRIER



TRÉSORIER : Jean Pierre TOURNIER



SECRÉTAIRE : Christophe KLEINHANS



SECRÉTAIRE ADJOINT : Alain BANDRIER



COMPOSITION DES COMMISSIONS



ARBITRAGE :

Président Jean François NGOME

Vice-Présidente : Christelle GOURSEAU



MEMBRE :

Mickaël BOUHOURS



MEMBRES NON ÉLUS :

Gilles PARISOT



Mathilde CONSTANTIN





COMMUNICATION - PARTENARIAT :

Président : Michel



MEMBRES :

Pierre DAVID



Thomas AUSSANT GERU



DEVELOPPEMENT :

Président : Thibaut VAN ROYE

Vice-Présidente : Hélène COUTANCEAU

(Mini Hand, Loisirs, Beach, HandEnsemble, Affinitaires ...)

MEMBRES :

Céline COLAS

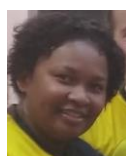
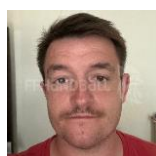


MEMBRES NON ÉLUS :

Mathieu AUJARD
Nicolas BOTTON

Élodie PAPY
Jérémy FAURE

Thomas AUSSANT GERU



DISCIPLINE :

Président : Karel DUBOIS

Vice-Présidente : Céline COLAS



MEMBRES :

Xavier COURCAUD
Frédéric GOUÉ

Jean Michel ETCHEPAR
Isabelle SCHAEFER



MEMBRES NON ÉLUS :

Philippe ARRIVÉ
Patrice FOUGA

Thierry BLANCHARD
Thomas PERTUS



ÉTHIQUE :

Présidente : Lucette GRANGET

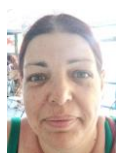
Vice-Président : J. Claude ÉTOURNEAU



MEMBRES :

Céline COLAS
André GRANGET
Serge PROUZAT

François ROBIN
Isabelle SCHAEFER
André TRUS



**FINANCES :****Président : Alain BANDRIER****Vice-Présidente : Hélène COUTANCEAU****MEMBRES :**Michel AUDOUARD
André GRANGETPatrick GAUTIER
Jean Pierre TOURNIER**COC (Sportive) :****Président : Philippe RAFFOUX****Vice-Président : Mikaël VIRE****MEMBRES :**Mickaël BOUHOURS
Hélène COUTANCEAU
Chantal GROLLEAUXavier COURCAUD
Frédéric GOUÉ**MEMBRE NON ÉLU :**

Dominique MARCHAND

**STATUTS ET REGLEMENTS :****Président : Xavier COURCAUD****Vice-Président : Frédéric GOUÉ**

(Statuts, Equipements, CMCD et Qualifications)

**MEMBRE :**Nicolas MARY
Mickaël BOUHOURS
Hélène COUTANCEAU**MEMBRE NON ÉLU :**

Georges BOITEAU

<u>ÉQUIPEMENTS</u>	<u>CMCD</u>	<u>QUALIFICATIONS</u>
Xavier BERTAUD 	Jean François NGOME Philippe RAFFOUX Mikaël VIRE Nicolas MARY    	Président COC Le Bureau Directeur Carole



TECHNIQUE :

Président : Mikaël VIRE

Vice-Président :



MEMBRE :

MEMBRES NON ÉLUS :

Laurent GEORGES
Dimitri CLAIN

Graziella LEMBERT



Alois CLAIN (responsable filière garçons)



Pierre DAVID (CTF et responsable filière filles)



Les salariés du Comité

Pierre DAVID

Alois CLAIN

Carole LACROIX

CTF Comité

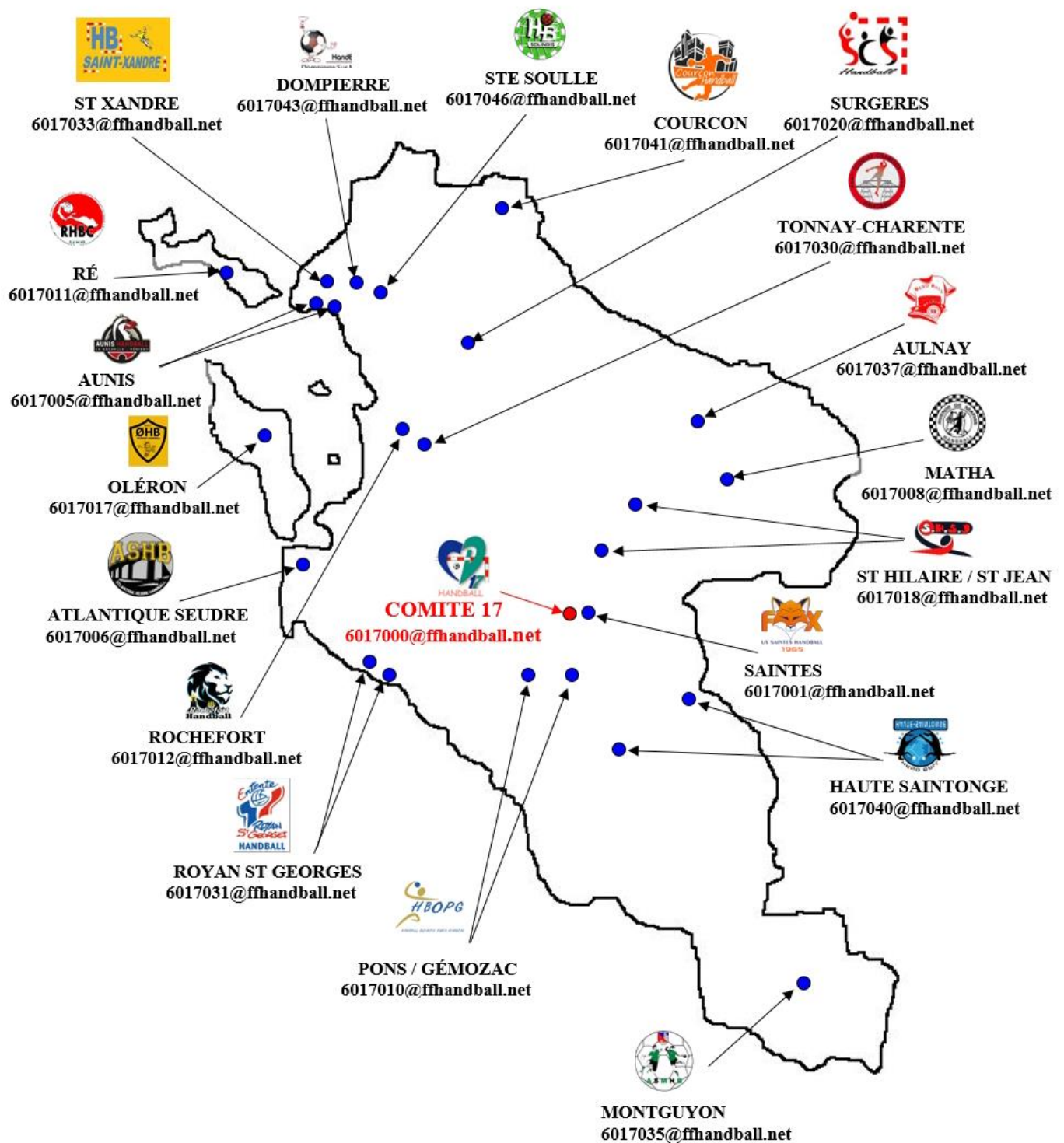
Technicien Animateur CD17

Secrétaire-Comptable



Le Président, le Vice-président Délégué, le Vice-président, le Trésorier, le Secrétaire sont membres de droits et invités à toutes les réunions prévues par chaque Commission. Pour les salariés, ils sont invités en fonction des sujets abordés.

LA SITUATION DE NOS CLUBS



REPERTOIRE DES CLUBS DU CD 17
SAISON 2025 - 2026

	<i>Adresse</i>	<i>Portable</i>	<i>Téléphone</i>	<i>adresse e mail</i>
22 17 037 AULNAY	Audrey BOUILLON 14 impasse de Laurier - Pinsenelle 17470 AULNAY DE SAINTONGE	06 37 72 43 11		6017037@ffhandbal.net
22 17 005 AUNIS	Secrétariat d'Aunis Handball Rue Léonce Mailho 17000 LA ROCHELLE	Dominique : 06 14 58 40 30	05 46 34 03 29	6017005@ffhandball.net
22 17 041 COURCON	Karel DUBOIS 2 la Pissotière - Cramahé 17170 ST CYR DU DORET	06 79 71 27 18		6017041@ffhandball.net
22 17 043 DOMPIERRE	Benoît SCHERRER 34 rue Galbar 17220 ST ROGATIEN	06 33 11 59 74		6017043@ffhandball.net
22 17 040 HAUTE SAINTONGE	Stéphanie VIGNAUD 21 rue du Château 17520 JARNAC CHAMPAGNE	06 61 08 35 79		6017040@ffhandball.net
22 17 006 ATLANTIQUE SEUDRE	Simon FORGIT 24 bis rue Notre Dame de Buse 17570 LES MATHES	06 10 35 14 00		6017006@ffhandball.net
22 17 008 MATHA	Hugo BATY 2 rue de la Moisson 17160 LA BROUSSE	07 63 73 83 84		6017008@ffhandball.net
22 17 035 MONTGUYON	Mathieu PAILHET 1 Place de la Mairie 17270 MONTGUYON	06 26 14 33 77		6017035@ffhandball.net
22 17 017 OLERON	Isabelle SCHAEFER 11 avenue du Moulin Blanc 17310 ST PIERRE D'OLÉRON	06 09 79 39 34		6017017@ffhandball.net
22 17 010 PONS / GEMOZAC	Aurélie MORIN 4 bis chemin des Petits Prés 17800 BOUGNEAU	06 85 45 40 69		6017010@ffhandball.net
22 17 011 RÉ	Ludovic GLAZIOU 1 rue des Grasses 17580 LE BOIS EN RÉ	06 17 98 82 51		6017011@ffhandball.net
22 17 012 ROCHEFORT	Margaux FAYET 2 route du Thou 17290 CIRE D'AUNIS	06 19 69 82 20		6017012@ffhandball.net
22 17 031 ROYAN ST GEORGES	Sarah SIMON 14 rue Henry Dunant 17200 ROYAN	06 35 28 49 56		6017031@ffhandball.net
22 17 001 SAINTES	U.S. Saintes Handball 100 rue du Dr Jean 17100 SAINTES	Chantal : 06 76 39 89 04		6017001@ffhandball.net
22 17 046 SOLINOIS	Yannick BAROCHE 17 bis rue des Marronniers 17220 SAINTES SOULLE	06 63 65 71 08		6017046@ffhandball.net
22 17 018 St HILAIRE/St JEAN	St Hilaire / St Jean Handball Place du Champ de Foire 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Édith : 06 60 51 48 28		6017018@ffhandball.net
22 17 033 St XANDRE	Karen RAMOS MATIAS VAZ 5 rue des Tilleuls 17230 VILLEDoux	06 14 52 85 60		6017033@ffhandball.net
22 17 020 SURGERES	SCS Handball : Jocia BONNOUVRIER Maison Ronsard - 51 av Gambetta 17700 SURGÈRES	06 50 46 43 16		6017020@ffhandball.net
22 17 030 TONNAY-CHARENTE	Thomas PERTUS 33 avenue du Général De Gaulle 17430 TONNAY-CHARENTE	06 85 34 11 00		6017030@ffhandball.net

CONSEIL D'ADMINISTRATION

	<i>Adresse</i>	<i>Portable</i>	<i>Téléphone</i>	<i>adresse e-mail</i>
Michel AUDOUARD	9 rue Font Claire - L'Etang 17800 PONS	06 11 03 09 42	09 52 46 45 82	audouard.michel@free.fr
Alain BANDRIER	186 rue des Gouettes 17940 RIVEDOUX	06 09 91 01 95	05 46 68 24 56	alain.bandrier@wanadoo.fr
Mickaël BOUHOURS	7 rue des Brouillauds 17500 JONZAC	06 43 21 69 11		mice.bouhours@wanadoo.fr
Céline COLAS	147 route de Colombiers 17800 PONS	06 84 49 15 95		colasfamily@laposte.net
Xavier COURCAUD	41 rue Benjamin Delessert 17390 LA TREMBLADE	06 63 97 28 81		xaviercourcaud@wanadoo.fr
Hélène COUTANCEAU	66 rue du Faubourg St Gilles 17700 SURGERES	06 32 17 15 45		helchrisma@hotmail.com
Karel DUBOIS	2 la Pissotière - Cramahé 17170 ST CYR DU DORET	06 79 71 27 18		duboisck@aol.com
Jean Michel ETCHEPAR	202 route de Royan 17132 MESCHERS SUR GIRONDE	06 08 80 75 05	05 46 02 55 56	etchepar.jeanmichel@gmail.com
Patrick GAUTIER	3 rue Jules Ravet 17600 SAUJON	06 75 23 33 53		patrickgautier.com@gmail.com
Frédéric GOUÉ	62 rue Samuel Champlain 17190 ST GEORGES D'OLERON	06 88 84 35 20		frederic.goue@orange.fr
Christelle GOURSEAU	5 Chemin de l'Acqueduc 17430 TONNAY-CHARENTE	06 10 45 64 08	05 46 99 54 08	cgoursea@free.fr
Chantal GROLLEAU	12 Rte de Cherbonnières - Le Breuil 17470 CHERBONNIERES	06 62 67 15 33		chantal_grolleau@orange.fr
Christophe KLEINHANS	49B avenue du Poitou 17460 CHERMIGNAC	06 61 03 34 37		ussh.kleinhans.christophe@gmail.com
Nicolas MARY	47 rue de la Libération 17310 ST PIERRE D'OLÉRON	06 08 25 88 46		cwsaintes@gmail.com
Jean François NGOME	8B Chemin des 4 Portes 17100 SAINTES	06 64 61 82 58		ngome.jeanfrancois@yahoo.fr
Philippe RAFFOUX	8 rue de la Prée 17770 NANTILLE	06 64 16 91 99	05 46 95 91 99	janique-et-phil.raffoux@wanadoo.fr
Isabelle SCHAEFER	1 rue des Faisans - La Valinière 17310 ST PIERRE D'OLÉRON	06 09 79 39 34		isa239@myyahoo.com
Jean Pierre TOURNIER	12 rue R. Baillou 17800 PONS	06 09 55 61 70	05 46 91 28 43	tournierj@aol.com
Thibaut VAN ROYE	17 rue de la Butte 17140 LAGORD	06 42 98 87 81		6017000.dev@ffhandball.net
Mikaël VIRE	1 Champs de la Porte 17100 LE DOUHET	06 86 90 63 38		fbbmike@gmail.com

Salariés

Pierre DAVID	CD 17 Handball - Le Gd. Coudret 100 rue du Dr Jean - 17100 SAINTES	06 08 88 66 17		6017000.pdavid@ffhandball.net
Alois CLAIN	CD 17 Handball - Le Gd. Coudret 100 rue du Dr Jean - 17100 SAINTES	06 88 95 31 96		6017000.aclain@ffhandball.net
Carole LACROIX	CD 17 Handball - Le Gd. Coudret 100 rue du Dr Jean - 17100 SAINTES		05 46 93 66 80	6017000@ffhandball.net

CALENDRIER DES PRINCIPALES REUNIONS

2025 – 2026

CD 17 et Ligue

C.A.2 **le Lundi 25/08/2025**

A.G. des Clubs le Vendredi 5 Septembre 2025

CA Ligue **Samedi 20/09/2025**

B.D.1 **le Lundi 06/10/2025**

B.D.2 **le Lundi 03/11/2025**

B.D.3 **le Lundi 01/12/2025**

CA Ligue **Samedi 13/12/2025**

C.A.3 **le Lundi 05/01/2026**

B.D.4 **le Lundi 02/02/2026**

B.D.5 **le Lundi 02/03/2026**

CA Ligue **Samedi 21/03/2026**

B.D.6 **le Lundi 13/04/2026**

B.D.7 **le Lundi 04/05/2026**

CA Ligue **Samedi 23/05/2026**

C.A.4 **le Lundi 01/06/2026**

A.G. Comité le Samedi 13/06/2026

C.A.1 **le Jeudi 25/06/2026**

(BD Ligue 1^{er} jeudi de chaque mois)

CALENDRIER "SAISON 2025 / 2026"

AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1 V	1 L CDA Désig	1 M	1 S Toussaint + ICR	1 L BD 3 CD	1 J Jour de l'an	1 D JA	1 D	1 M	1 V Fête du travail	1 L Finances+ CA 4	1 M
2 S	2 M	2 J	2 D ICR	2 M	2 V	2 L BD 4 CD	2 L BD 5 CD	2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	3 V	3 L BD 2 CD	3 M	3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M 2013	3 V
4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D 2012	4 M	4 M	4 S 2013	4 L BD 7 CD	4 J	4 S
5 M	5 V AG CD 17	5 D	5 M	5 V	5 L CA 3	5 J	5 J	5 D Pâques	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 L BD 1 CD	6 J	6 S JA	6 M	6 V	6 V Réunion Présidents	6 L Pâques	6 M	6 S Finales Coupes 17	6 L
7 J	7 D JA	7 M Discipline	7 V	7 D 2013	7 M	7 S 2013	7 S Hand Ensemble PONS	7 M	7 J	7 D Finales Coupes 17	7 M
8 V	8 L Sportive	8 M	8 S	8 L Sportive	8 J	8 D	8 D	8 M	8 V Armistice + ICR 2013	8 L	8 M
9 S	9 M Discipline	9 J	9 D	9 M Discipline	9 V	9 L	9 L Sportive	9 J	9 S	9 M Bulletin	9 J
10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S ICR 2012	10 M Discipline	10 M Discipline	10 V	10 D	10 M 2013	10 V
11 L	11 J	11 S	11 M Armistice +2013	11 J	11 D ICR 2012	11 M	11 M	11 S	11 L CDA	11 J	11 S
12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 J	12 D Hand Ensemble Royan	12 M Discipline	12 V	12 D
13 M	13 S TQ PC15MF	13 L Développement	13 J	13 S CA LIGUE	13 M Discipline	13 V Stage Ligue	13 V	13 L BD 6 CD	13 M	13 S AG CD 17	13 L
14 J	14 D TQ PC15MF	14 M ETD	14 V	14 D 2012	14 M	14 S Stage Ligue	14 S	14 M Discipline +2013	14 J Ascension+ JDJ	14 D ICR 2013	14 M
15 V	15 L Développement	15 M	15 S	15 L CDA Désig	15 J	15 D Stage Ligue	15 D	15 M 2013	15 V	15 L	15 M
16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L CDA Désig+ 2013	16 L CDA Désig	16 J Concours féminin	16 S JDJ	16 M Discipline	16 J
17 D	17 M Sand des Lycées	17 V	17 L CDA Désig	17 M	17 S	17 M 2013	17 M	17 V Concours féminin	17 D	17 M Hand à 4 des Collèges	17 V
18 L	18 J	18 S	18 M Discipline	18 J	18 D	18 M	18 M Pré Concours	18 S	18 L CDA Désig	18 J	18 S
19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L CDA Désig	19 J	19 J	19 D	19 M Développement	19 V	19 D
20 M	20 S TQ PC15MF + CA LIGUE	20 L CDA Désig+ 2012	20 J	20 S	20 M	20 V	20 V	20 L CDA Désig	20 M	20 S AG Ligue + JA	20 L
21 J	21 D TQ PC15MF	21 M 2012	21 V	21 D	21 M	21 S	21 S CA LIGUE	21 M	21 J	21 D Fête des Pères	21 M
22 V	22 L	22 M 2013	22 S Hand Ess. Sergères	22 L	22 J	22 D	22 D JAJ	22 M	22 V	22 L	22 M
23 S	23 M	23 J 2013	23 D JAJ	23 M	23 V	23 L Développement	23 L	23 J	23 S FICN + CA LIGUE	23 M	23 J
24 D	24 M	24 V	24 L Développement	24 M	24 S	24 M	24 M	24 V ETD	24 D Pentecôte + FICN	24 M	24 V
25 L CA2	25 J	25 S	25 M	25 J Noël	25 D Hand Ensemble Ré	25 M	25 M Pré Concours	25 S	25 L Pentecôte + FICN	25 J Sportive + CA 1	25 S
26 M	26 V	26 D	26 M CDA	26 V	26 L Finances	26 J	26 J	26 D JA	26 M Sportive + CMCD	26 V	26 D
27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S Beach des Jeunes	27 L
28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M CDA	28 S	28 S JA	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V	29 L CDA	29 M	29 S Hand Ess. Sergères	29 L	29 J	29 D	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 S JA	30 M	30 J	30 D 2012	30 M	30 V ETD	30 L	30 L CDA	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D JAJ	31 V	31 M	31 M	31 M	31 S	31 M	31 M	31 D Fête des Mères	31 D	31 V	31 V

BD - Bureau Directeur

BE - Bureau Enseignant

CA - Conseil d'Administration

A.G. - Assemblée Générale

Conflit. ou Refus FFBD
 Réunion Ligue
 Réunion CB17
 Toussaint de CB17
 Stage Jeunes de CB17
 Fête de Calédo CB17
 Stage JB1 ou JB CB17
 Conflit. Ligue
 Vacances scolaires
 Hand Ensemble

L'ARBITRAGE - Secteur 17

Le Président Jean-François NGOME

La Vice - présidente Christelle GOURSEAU



La Commission d'Arbitrage du Comité se décline en 4 pôles :

- ⇒ Le Pôle formation des Juges Arbitres T3
- ⇒ Le Pôle formation des Juges Arbitres Jeunes T3
- ⇒ Le Pôle Désignations
- ⇒ Le Pôle Administratif

Le Pôle formation Juges Arbitres T3 :

Jean François NGOME
Christelle GOURSEAU
Mickaël BOUHOURS
Aloïs CLAIN

Les Suiveurs des Juges Arbitres T3 :

Aloïs CLAIN
Nicolas MARY

Le Pôle formation Juges Arbitres Jeunes T3 :

Jean François NGOME
Mickaël BOUHOURS
Gilles PARISOT
Mathilde CONSTANTIN
Aloïs CLAIN

Les Suiveurs des Juges Arbitres Jeunes T3-T2 :

Aloïs CLAIN
Nicolas MARY

Les Observateurs des Juges Arbitres T3 et des Juges Arbitres Jeunes T3-T2 :

Les personnes ayant les compétences requises. (Elles seront désignées par la CDA)

Référent PPF Arbitrage Nouvelle Aquitaine :

Pierre DAVID
Aloïs CLAIN

Le Pôle désignation adulte et jeune :

Jean François NGOME
Christelle GOURSEAU
Mickaël BOUHOURS

Le Pôle administratif :

Représentant CMCD : Georges BOITEAU, Xavier COURCAUD et Nicolas MARY

Désistement : En Semaine → le **CD17** (en fonction des heures du secrétariat)

Le weekend → **Christelle GOURSEAU** (le vendredi à partir de 18H00)

Tableau des désignations : Carole LACROIX

Suivis des convocations JAJ T3 – Ecole d'arbitrage : Aloïs CLAIN et Pierre DAVID

Formation nouveau JA T3 : Gilles PARISOT, Aloïs CLAIN et Jean François NGOME

Les réunions de la CDA : Réunion de fonctionnement : en présentiel ou exceptionnellement en visioconférence, tous les 2 mois à partir de 19H30 au siège du Comité. La 1^{ère} réunion aura lieu le Lundi 29 Septembre 2025.

Réunion de désignations : tous les 3èmes lundis de chaque mois à partir de 19h00 en visioconférence. La 1^{ère} réunion aura lieu le lundi 1^{er} Septembre 2025.

PLAN D'ARBITRAGE 2025 - 2026

Les besoins

Le nombre d'arbitres nécessaires à la CDA pour couvrir l'ensemble des rencontres est en fonction du nombre d'équipes engagées dans les championnats départementaux.

1 équipe « senior » engagée	➔	1 juge arbitre T3
1 équipe « jeune » engagée	➔	1 juge arbitre jeune T3

Pour être reconnu au titre de la contribution mutualisée, un juge arbitre ou un juge arbitre jeune doit effectuer un minimum d'arbitrages (voir CMCD).

Les grades et les appellations

Les appellations des Juges Arbitres Jeunes 2025/2026	
2015 à 2011 de 10 à 14 ans	JAJ Club : Juge Arbitre Jeune Club
2012 à 2008 de 15 à 18 ans	JAJ T3 : Juge Arbitre Jeune T3 (Club)
2012 à 2008 de 15 à 18 ans	JAJ T2 : Juge Arbitre Territorial (Département ou Ligue)
2010 à 2008	JAJ T1 : Juge Arbitre Territorial (Ligue)

Nouveau :

À compter de septembre 2025 un arbitre JA T3 est un arbitre de 18 ans et plus (2007 et +).

Les appellations des Juges Arbitres Adultes 2025/2026	
2007 et +	JA T3 Départemental
2007 et +	JA T2 Territorial (formation CTA) sur proposition de la CDA
2007 et +	JA T1 Territorial (Formation CTA)

L'ARCHITECTURE DE FORMATION « ARBITRAGE »

« Accompagnateur École d'Arbitrage »

« Animateur École d'arbitrage »

« Accompagnateur Club »

« Accompagnateur Territorial »

VOIR LIVRET ITFE SEPTEMBRE 2025.

Mission de la CDA appelée « secteur 17 » par la CTA

« Les commissions d'arbitrage ont également pour mission de mettre en place des regroupements d'arbitres et de juges-arbitres délégués avant le début des compétitions afin de préparer la saison suivante, ainsi que dans la mesure du possible, de rattacher à ceux-ci les autres juges-arbitres (tuteurs d'arbitres et accompagnateurs de JAJ).

Le contenu doit informer les participants de toutes les évolutions possibles du jeu et des règles, des orientations fédérales et prévoir le passage de tests écrits et, en outre, de tests physiques pour les Juges Arbitres.

La réussite d'un Juge Arbitre aux tests écrits (min 12/20) et physiques est obligatoire pour prétendre à être désigné. Cependant la production du résultat d'un test d'effort datant de moins de 6 mois et autorisant la pratique du handball permettra à l'arbitre d'être dispensé des tests physiques.

La réussite d'un juge-arbitre (délégué, tuteur d'arbitres ou accompagnateur de juges arbitres jeunes) aux tests proposés par la structure arbitrale dont il dépend, est **obligatoire pour prétendre être désigné**.

En outre, la commission d'arbitrage devrait dans la mesure du possible mettre en place un rassemblement des juges-arbitres à mi-saison permettant de faire le point de leurs prestations et de les confirmer dans leur groupe.

Formation : « **Tout Juge Arbitre est tenu de participer à toute action de formation mise en place par la structure arbitrale dont il dépend et à laquelle il sera convoqué. A défaut, il ne pourra pas être désigné pour arbitrer** ».

Les encadrants des stages valident leur propre participation aux stages.

Formation Adulte

Responsable du secteur Juge Arbitre : Jean François NGOME

Membres élus : Mickael BOUHOURS et Christelle GOURSEAU

Exigences de formation et de résultat

Le Juge Arbitre T3 doit :

- Être née en 2007 et avant.
- Être licencié joueur **qualifié**, titulaire de la mention Juge Arbitre "**actif**".
- Attestation d'honorabilité
- Effectuer un minimum de **11 arbitrages durant la saison**.
- Avoir participé à l'un des stages de début de saison et réussir le test physique "SHUTTLE RUN" + le QCM pour pouvoir être désigné.
- Participer aux **2 stages obligatoires** proposés par la CDA au cours de la saison.

NB : Si l'arbitre ne suit pas ces 2 stages, il ne sera pas éligible à la CMCD de son club.

Nouveau Juge Arbitre :

- Pour être promu juge arbitre territorial JA T3 (départemental), les arbitres JA T3 en formation doivent suivre la formation du territoire.

NB : Stages Formation Juges Arbitres, **ils sont ouverts à tous** : arbitres, joueurs, entraîneurs et dirigeants.

Il n'y a plus de limite d'âge pour les arbitres.

Quel que soit l'âge de l'arbitre, celui-ci doit pouvoir répondre aux exigences de la CMCD pour la structure de son choix. Toutefois, au-delà de 55 ans, et quel que soit son niveau de pratique, l'arbitre a l'obligation de s'investir dans le domaine de la formation en arbitrage au sein de son territoire. Le niveau d'investissement sera défini par la commission compétente gestionnaire de l'arbitre, ce niveau devra être mentionné dans le règlement de la CMCD dudit territoire. Si l'arbitre n'accepte pas de s'investir dans le domaine de la formation, il pourra arbitrer mais ses arbitrages ne pourront être comptabilisés ni dans le socle de base ni pour le seuil de ressources.

La CDA a édicté 4 critères démontrant l'investissement de l'arbitre (Au moins un des critères ci-dessous devra être effectué)

- Présence sur 5 FDME comme Accompagnateur Jeunes Arbitres (Certification ITFE obligatoire)

- Participation à au moins 1 session de formation des Juges Arbitres Jeunes organisées par le comité de l'arbitre ou par la CDA
 - 5 Suivis sur des rencontres Adultes en tant que Juge accompagnateur (Certification CTA ou ITFE obligatoire) et sur désignation de la CDA.
 - Animateur de l'Ecole d'Arbitrage de son club (Certification ITFE obligatoire)
- La CDA validera au 31/05 de chaque saison l'investissement de l'arbitre.

Les dates des stages de début de saison :

Samedi 30 août (à PONS).

Dimanche 7 septembre (lieu à déterminer).

Les convocations ont été envoyées aux arbitres et aux clubs le 15 juillet 2025.

Pour le stage du 30 août, un QCM sera fait le jour J. La note obtenue doit être au minimum de 12/20.

Les dates des autres stages :

Les dates des stages proposées par le SECTEUR 17 seront communiquées dès que possible aux arbitres et aux clubs.

Différentes appellations – Obtention de grades

EST CONSIDÉRÉ COMME	
Juge Arbitre T3	<i>Licencié FFHB joueur pour la saison en cours De 18 ans et + (2007 et +) de la saison considérée Suivre les stages de formation : 1 en début de saison et 2 durant la saison</i>
Juge Arbitre T3 EN FORMATION	<i>Licencié FFHB joueur pour la saison en cours De 18 ans et + (2007 et +) de la saison considérée Devra participer à la formation initiée par la CTA en relation avec le secteur 17</i>

- Le passage au niveau régional pour les arbitres JA (Juges Arbitre) ou JAJ (Juge Arbitre Jeune), ne peut se faire que sur proposition du SECTEUR 17 à la CTA.

Le dossier de demande (résultats aux tests écrits (QCM) et physiques (barème région), deux suivis "positifs") sera transmis à la CTA qui convoquera les personnes sur des stages.

- Toute rencontre arbitrée par une personne non titulaire de la mention arbitre n'entrera pas dans le décompte des obligations d'arbitrage et **LE MATCH SERA PERDU PAR PÉNALITÉ POUR LES 2 ÉQUIPES** (sauf tirage au sort entre joueurs).

- Chaque juge arbitre devra remplir ses indisponibilités sur IHAND **avant le troisième lundi de chaque mois pour les 2 mois suivants**, (tout arbitre n'ayant pas rempli ses indisponibilités sera considéré comme disponible).

Les obligations d'Arbitres

(Voir la Commission Statuts et Règlements - CMCD)

Formation Jeunes

Responsable du secteur jeune arbitre : Jean François NGOME

Membre élu : Mickael BOUHOURS

Membres non élus : Gilles PARISOT et Mathilde CONSTANTIN



Les grades et les appellations.

Les appellations des Juges Arbitres Jeunes 2025/2026	
2015 à 2011 de 10 à 14 ans	JAJ Club : Juge Arbitre Jeune Club
2012 à 2008 de 15 à 18 ans	JAJ T3 : Juge Arbitre Jeune T3 (Club)
2012 à 2008 de 15 à 18 ans	JAJ T2 : Juge Arbitre Territorial (Département ou Ligue)
2010 à 2008 de 16 à 18 ans	JAJ T1 : Juge Arbitre Territorial (Ligue)

Date de stage de début de saison pour les JAJ T3

Dimanche 31 août (à PONS)

Les convocations ont été envoyées aux arbitres et aux clubs le 15 juillet 2025.

Dates des stages de masse (Sont concernées : 2011 - 2012 - 2013)

Dimanche 23 novembre 2025 (lieu à déterminer)

Dimanche 22 mars 2026 (Lieu à déterminer)

Exigences :

Le Juge Arbitre jeune doit :

- Être licencié joueur **“qualifié”**
- Si + de 16 ans « **attestation honorabilité** »

Le Juge Arbitre Jeune T3

Il doit effectuer un minimum de 5 arbitrages pour la CMCD.

Pour obtenir l'appellation Juge Arbitre Jeune Départemental : JAJ T2

- Être né de 2008 à 2010, licencié joueur et avoir participé à au moins :
- 2 séances d'arbitrage dans l'école d'arbitrage de son club ou du club voisin.
- 3 stages du Comité.
- Obtenir 1 suivi favorable formalisé sur désignation CDA 17.
- Officier sur au moins 5 matchs dans la saison seul ou en binôme.

Pour être proposé à l'appellation Juge Arbitre Jeune Régional : JAJ T1

- Être né de 2010 à 2008, licencié joueur,
- A condition d' :
- Avoir obtenu l'appellation de **Juge Jeune Arbitre Départemental : JAJ T2**.
 - Avoir été proposé par la CDA secteur 17 à la CTA.
 - Avoir Suivi les stages proposés par la Ligue.
 - Officier sur au moins 5 matchs dans la saison sur 2 niveaux.

Les actions du pôle de formation

- ⇒ Déterminer un projet de formation au niveau Départemental.
- ⇒ Animer un réseau de formation avec les écoles d'Arbitrage.
- ⇒ Développer la filière Féminine d'Arbitrage.
- ⇒ Préparer les binômes potentiels pour la sélection du parcours de performance Fédéral de la Ligue Nouvelle Aquitaine.
- ⇒ Initiation et formation pour la pratique du BEACH HANDBALL.

Statut et règlements

Licence Blanche :

Un licencié titulaire d'une licence blanche en faveur d'un club et licencié dans un autre club peut être comptabilisé comme Juge Arbitre dans le club où il possède une licence blanche. Il (le licencié en licence blanche) ne peut toutefois pas être pris en compte dans le socle de base des domaines technique, arbitrage et juges arbitres jeunes.

Il lui faudra cependant l'autorisation écrite de son club d'origine qui ne pourra plus le comptabiliser en tant que Juge Arbitre. (Fiche CMCD à transmettre avant le 31/12/2025).

Statut du Juge Arbitre :

DROIT DE RÉSERVE : un Juge Arbitre est tenu par un droit de réserve, plus particulièrement lorsqu'il n'est pas acteur de la rencontre. A défaut, la commission de discipline pourra se saisir de tout manquement et donner la suite qui convient.

LOI 2006-1294 : 3 articles importants CODE DU SPORT L223.1/223.2/223.3

L 223.1 : Les arbitres et juges exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive mentionnée à [l'article L. 131-14](#), compétente pour la discipline et auprès de laquelle ils sont licenciés. Cette fédération assure le contrôle de l'exercice de cette mission selon les règles et procédures préalablement définies conformément à ses statuts.

L 223.2 : Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des [articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13](#) et [433-3](#) du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles.

L 223.3 : Les arbitres et juges ne peuvent être regardés, dans l'accomplissement de leur mission, comme liés à la fédération par un lien de subordination caractéristique du contrat de travail au sens de [l'article L. 121-1](#) du code du travail.

Procédure en cas d'arbitre défaillant :

Lors d'un match officiel, trois cas sont à envisager successivement :

A-) S'il y a un juge arbitre "actif" neutre dans la salle, le solliciter. Si plusieurs sont présents prendre le plus gradés des arbitres ; si égalité d'échelon, on tire au sort.

B-) En cas d'absence d'un juge arbitre neutre, solliciter un juge arbitre officiel "actif" présent ; si plusieurs sont présents le plus gradés des arbitres ; si égalité d'échelon, on tire au sort.

C-) A défaut d'un juge arbitre officiel "actif", chaque équipe désigne un joueur inscrit sur la feuille de match en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui officiera, **l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu, il doit aller dans les tribunes.** (Chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur). Le remplacement de l'arbitre défaillant est à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match. **Sanction en cas de non-respect de la procédure : match perdu pour les deux équipes.**

NB : les deux joueurs doivent être rayés sur la FDME afin d'avoir pour preuve qu'un tirage a bien été effectué.

D-) En cas de blessure du juge arbitre officiel après le début de la rencontre :

Reprendre la procédure à partir du cas N° 1.

Les sanctions sportives et financières

(Voir la Commission Statuts et Règlements - CMCD + Commissions des Finances)

L'Arbitre Relais Club (ARC)

Est de préférence un juge arbitre officiel ou un conseiller de juges arbitres.

Chaque club adressera obligatoirement pour le **1er Septembre 2025** les coordonnées de son arbitre relais club (ARC).

1) **Sa Fonction** :

- Liaison permanente entre la CDA 17 et son club concernant l'arbitrage.
- Proposer 2 binômes JAJ T3, en relation avec la CDA pour les stages en lien avec le PPF.

2) **Ses Missions** :

- Rechercher dans son club le Juge Arbitre officiel "actif" pour diriger la rencontre désignée par la CDA 17. Veiller aux compétences de celui-ci quant à la difficulté du match et le proposer à la CDA.
- Informer les juges arbitres et JAJ des convocations aux stages.
- Fournir à la CDA pour le **1er Septembre 2025** :
La liste complète de ses juges arbitres (tous grades) et arbitres jeunes, un imprimé a été envoyé par la CDA 17.

Rappel important : tous les arbitres de 16 ans et + devront être licenciés (+ attestation d'honorabilité) et avoir participé au stage de début de saison pour être désignés.

NB : pour les jeunes qui ont 16 ans durant la saison, ils doivent compléter leur licence par une attestation d'honorabilité.

Les désignations en championnat départemental (Charente - Maritime)

Elles seront nominatives pour tous les matchs dans la mesure du possible, à défaut les clubs seront désignés. Dans le cas d'un club, l'A.R.C. désignera un juge arbitre habilité à diriger la rencontre.

ATTENTION 1 :

Pour les championnats – 18 ans, des JAJ ou juge arbitre de 18 ans et plus (en binôme si possible) seront prioritairement désignés par la CDA.

ATTENTION 2 :

Les rencontres « jeunes » (-13 et -15 ans) seront en priorité arbitrées par des Juges Arbitres Jeunes (15 à 18 ans) désignés par le club recevant.

Pour les -13 ans, par des JAJ club de 13 ans et 15 ans seront acceptés.

En cas de non-respect, **match perdu par pénalité pour le club recevant** sans amende financière.

« Le JAJ non majeur devrait être accompagné dans sa tâche **par un adulte licencié** qui doit se tenir à la table de marque »

ATTENTION 3 :

Sur les rencontres Seniors et Moins de 18 ans, la CDA 17 se réserve le droit de désigner officiellement un binôme. Les arbitres seront indemnisés par le club recevant.

(1 déplacement + 2 indemnités d'arbitrage).

NB : Le club recevant ne disposant pas de Juge Arbitre Jeune pour officier la rencontre, pourra faire une demande auprès du club visiteur ou un club voisin à savoir s'il dispose d'un JAJ pour officier la rencontre en le communiquant au CD17. Si par la suite de cette demande avec l'autorisation du CD17, le club pourra donc faire appel à un JA "actif".
Le ou les JAJ se déplaçant seront indemnisés (voir tableau indemnité).

En cas d'indisponibilité

Celles prévues longtemps à l'avance : on utilise avec son identifiant et son mot de passe le site "Ihand-arbitrage" 45 jours avant l'indisponibilité.

<http://ihand-arbitrage.ff-handball.org>

Ce site vous permet de visualiser vos désignations, d'accéder à votre fiche d'information, de gérer vos indisponibilités, de voir vos notes de frais, de consulter et imprimer vos **évaluations**.

Indisponibilités non prévues :

1) Prévenir le Comité (05.46.93.66.80 ou handball.cd17@free.fr). Prévenir l'arbitre relais de votre club (A.R.C.) qui proposera éventuellement un remplaçant dans le club.

2) Le week-end à partir du vendredi 18 heures, prévenir immédiatement Christelle GOURSEAU / Téléphone portable 06 10 45 64 08 (si répondeur, laisser votre nom + rencontre + date de la rencontre + le problème) et courriels : handball.cd17@free.fr + 6017000.cda@ffhandball.net

Le week-end à partir du vendredi 18 heures, toute communication téléphonique au CD17 pour indisponibilité ne sera pas prise en compte et se transformera en refus.

Les désistements et les refus

1) Désignations nominatives :

A. Désistement sans amende : c'est lorsque le juge arbitre prévient de son indisponibilité **plus de 10 jours pleins avant le jour de la rencontre**.

B. Désistement avec amende : C'est lorsque le juge arbitre prévient de son indisponibilité **moins de 10 jours pleins avant le jour de la rencontre** (c'est-à-dire à partir du mercredi soir pour un match le samedi la semaine suivante), **sauf cas de force majeure justifié**.

C. Refus : C'est lorsque le juge arbitre ne prévient pas de son indisponibilité avant la rencontre. (**Sauf cas de force majeure normalement justifié moins de 2 heures après l'heure de la rencontre**)

2) Désignations Clubs : Toute rencontre non arbitrée par le club désigné sera considérée comme un refus.

3) Sanctions : Voir Commission des Finances

Les indemnités

a) Désignations C.D.A. 17 : nominatives et clubs

Les remboursements d'arbitrage et de frais de déplacements seront obligatoirement payés par **le club recevant par chèque bancaire ou virement bancaire impérativement avant le début de la rencontre.**

b) En cas **d'absence de l'équipe « recevante »**, le juge arbitre (ou les juges arbitres) adresse(ent) leur(s) note(s) correspondant **aux seuls frais de déplacement** au CD 17 dans la semaine qui suit la rencontre.

c) En cas **d'absence de l'équipe « visiteuse »**, le juge arbitre (ou les juges arbitres) se fait (font) rembourser **les seuls frais de déplacement** par le club recevant.

SAISON 2025-2026	Arbitrage		Indemnité / Km
	Seul	Binôme*	
1 ^{ère} Division (PRD) et Coupe 17 Masculin et Féminin	34 €	34 € x 2	0,32 €
2 ^{ème} et 3 ^{ème} Division (ED et HD) Masculin et Féminin	30 €	30 € x 2	0,32 €
-18 ans et Coupe 17 : -18 ans Masculin et Féminin	25 €	25 € x 2	0,32 €
Juge Arbitre Observateur (avec suivi formalisé)	30 €		0,32 €
	Seul ou binôme (somme totale)		
- 15 ans et Coupe 17 : -15 ans Masculin et Féminin (juge arbitre jeune du club recevant)	17 €		
- 13 ans et Coupe 17 : -13 ans Masculin et Féminin (juge arbitre jeune du club recevant)	14 €		

Les frais de péage seront pris en charge, sur justificatif, par les clubs ayant la charge des frais d'arbitrage. Ces frais ne seront pas pris en charge par la péréquation kilométrique.

NB : ne pas mettre ces frais sur la FDME

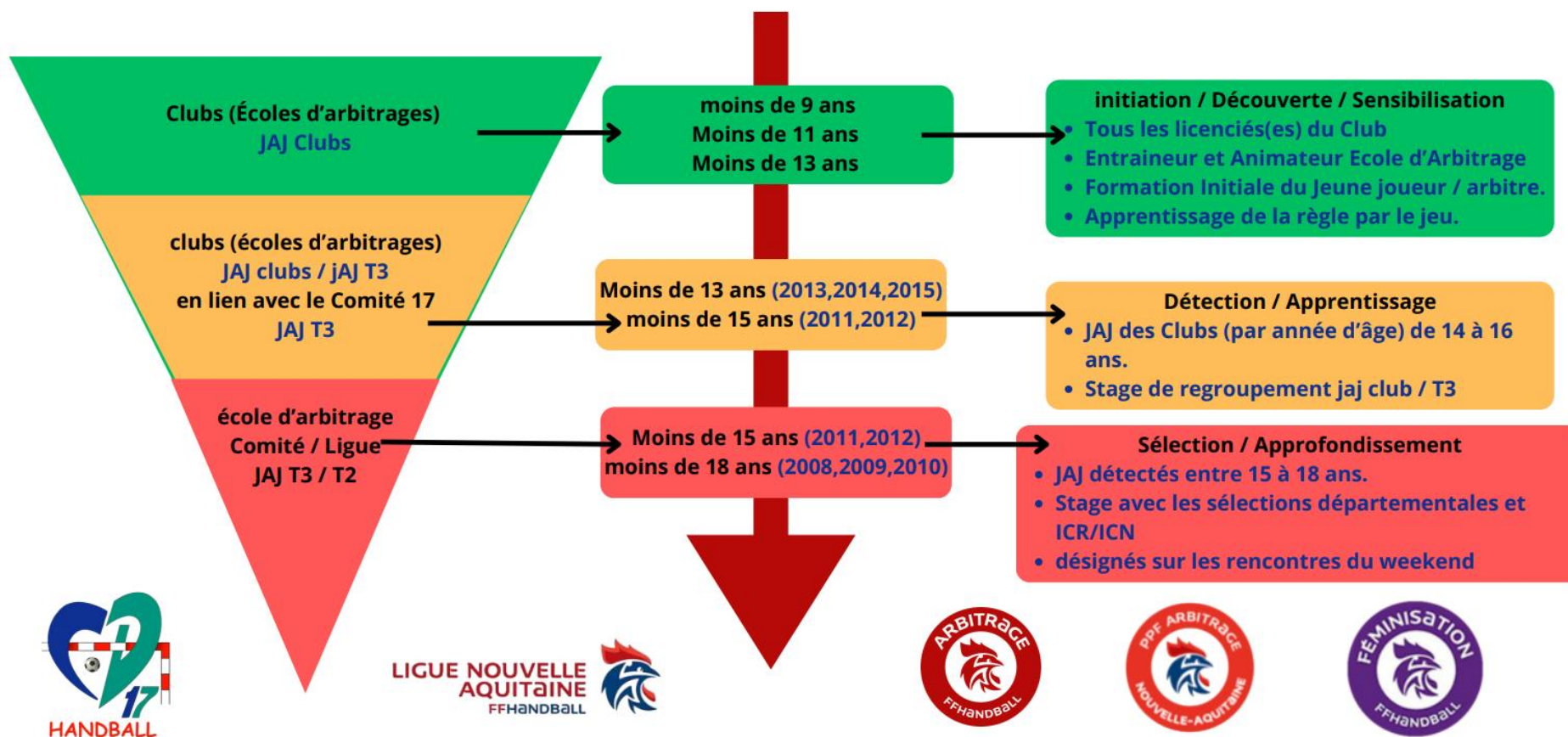
(*) Si binôme, il sera désigné par la CDA. 1 seul déplacement par binôme.

(*) **En cas d'arbitrage de 2 matches successifs sur le même lieu** : 1 indemnité de déplacement et 2 indemnités de fonction.

ATTENTION, les kilomètres sont comptabilisés du lieu de résidence inscrit sur la licence de l'arbitre au lieu de la rencontre (gymnase). Ces frais kilométriques sont calculés par i-hand.

Pour la CDA 17,
Jean François NGOME

PARCOURS DE FORMATION DU JUGE ARBITRE JEUNE



Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Samedi 30 : Stage de rentrée JAJ T3 (Gymnase de PONS) Dimanche 31 : Stage de rentrée JA T3 (Gymnase de PONS)	Samedi 6 : désignation et suivis JAJ T3 Tournoi Tanguy Bouteille Dimanche 7 : Stage de formation Stage de rattrapage JA T3 (Saintes à confirmer) 13/14 : désignation et suivis JAJ T3 TQ –15 ans 20/21 : désignation et suivis JAJ T3 TQ –15 ans	20/21 : Stage à Boyardville JAJ T3 ICR – 3 Binômes 22/23 : Stage à Boyardville JAJ T3 ICR – 3 Binômes	1/2 Suivis JAJ T3 inter-Comités (Lieu à déterminer) Dimanche 23 : Stage de masse (2011-2012-2013) (Lieu à déterminer)	Samedi 6 : Stage JA T3 (N°1) (Lieu à déterminer)	Dimanche 4 : Tournoi de préparation ICR JAJ T3 – 4 binômes (Lieu à déterminer) 10/11 : suivis JAJ T3 inter-Comités (Lieu à déterminer)
Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
Dimanche 1 : Stage JA T3 (N°2) (Lieu à déterminer) Mardi 17 : Tournoi de préparation ICR JAJ T3 – 4 binômes (Lieu à déterminer)	Dimanche 22 : Stage de masse (2012-2013-2014) (Lieu à déterminer) Samedi 28 : Stage JA T3 (N°3) (Lieu à déterminer)	Mercredi 15 : Tournoi de préparation ICR JAJ T3 – 4 binômes (Lieu à déterminer) Samedi 28 : Stage JA T3 (N°4) (Lieu à déterminer)	Vendredi 8 : JAJ T3 inter-Comités (Lieu à déterminer) Tournoi Aunis –14 ans : JAJ T3/T2	6/7 : suivis Finalités de Coupe 17 JAJ et JA (Lieu à déterminer) 13/14 : suivis JAJ club Tournoi sur herbe (Lieu à déterminer) 13/14 : suivis JAJ T3 inter-Comité (Lieu à déterminer) Samedi 20 : Stage JA T3 (N°5) (Lieu à déterminer)	

Les stages “Masses” Les JAJ club et JAJ T3 seront inscrits par l’ARC auprès du pôle de formation secteur jeune.

Les stages “Évolutifs” Les JAJ T3 seront convoqués par le pôle de formation secteur jeune.

Les stages “Nuitées” Les JAJ T3 groupe ICR seront convoqués par le pôle de formation secteur jeune.

Lors de nos stages, les animateurs/accompagnateurs/intervenants des écoles d’arbitrage seront conviés pour encadrer les ateliers de formation en collaboration avec les membres de la commission d’arbitrage jeune.

COMMUNICATION - PARTENARIAT

« Le Président » : Michel

Membres : Bureau Directeur et les salariés

La Commission assurera la communication des manifestations organisées par le Comité et les clubs vers les pratiquants de notre discipline ainsi que les représentants des collectivités territoriales et des entreprises privées.

Depuis la saison dernière, le nouveau site du Comité Départemental :

www.comite-17-handball.fr/

La page Facebook :

comite-17-handball.fr

Instagram :

[Comite17handball](https://www.instagram.com/Comite17handball)

TikTok :

[@cd17handball](https://www.tiktok.com/@cd17handball)

Le journal : **Hand Mail Express tous les dimanches soir vers 20 heures.**

Ces outils de communication doivent être le reflet de la vie du handball en Charente Maritime et devenir une boîte à outils pour les clubs.

N'hésitez pas à faire passer vos informations, vos photos et manifestations.

Commandes de matériel

Les démarches

Comme l'an passé, vous ne passez plus par le Comité.

- Vous faites une demande de devis à Casal Sport :
- Laura PERRIN Tél : 06 87 74 42 21
- laura.perrin@casalsport.com et
- service-clubs@casalsport.com en vous recommandant du CD17
- **Attention de bien relever les références de vos articles.**

Rappel des remises

- 20% sur le catalogue général.
- 30% sur le textile catalogue Handball (commande à l'unité).
- 20% sur le tarif dégressif (ex : à partir de 10 maillots le prix unitaire).

DEVELOPPEMENT



Le Président : Thibaut VAN ROYE

Vice-Présidente : Hélène COUTANCEAU

Membre élue : Céline COLAS

Les membres non-élus

Mathieu AUJARD

Elodie PAPY

Nicolas BOTTON

Jérémy FAURE

Thomas AUSSANT-GERU

Les dates des réunions

Lundi 15 septembre 2025

Lundi 13 octobre 2025

Lundi 24 novembre 2025

Lundi 23 février 2026

Lundi 18 mai 2026

RÉPARTITIONS DES PROJETS	
Baby-Hand (Noël & Carnaval)	Céline COLAS – Elodie PAPY
Calendrier 1er PAS & U9 & U11	La commission
Journée départementale des jeunes	Aloïs CLAIN
Hand à 4	Pierre DAVID - Thibaut VAN ROYE
Beach	Aloïs CLAIN - Thibaut VAN ROYE
HandEnsemble	Pierre DAVID - Mathieu AUJARD - Thibaut VAN ROYE - Jérémy FAURE – Céline COLAS
Réunions des formes de jeu	Pierre DAVID
Accompagnement ANS	Pierre DAVID - Thibaut VAN ROYE – Hélène COUTANCEAU
Appel à projet et les Labels	Pierre DAVID – Hélène COUTANCEAU

LES PARTENAIRES



Le déploiement des projets sportifs fédéraux (PSF) est un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques. Ils consistent à mettre les fédérations au cœur de leur projet de développement en leur donnant la possibilité de décliner au plan territorial leur stratégie fédérale.

En 2025, l'enveloppe d'un montant de 70M€, gérée par les fédérations, permet de financer des actions qui répondent aux orientations prioritaires de développement fixées par les fédérations telles que les actions en faveur de publics cibles (femmes et jeunes filles, personnes en situation de handicap ...), la formation des bénévoles, l'inclusion des publics les plus éloignés, la lutte contre toutes les formes de violences, le sport santé, l'adaptation des pratiques au changement climatique...



Il sera ouvert aux :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
- Étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans, étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025- 2026.

Pour augmenter l'effet incitatif de cette aide, son montant passe de 50 à 70 euros. Le type d'établissements éligibles demeure inchangé. Pour rappel, le Pass Sport peut être utilisé dans un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ainsi que dans les associations agréées Jeunesse Education Populaire (JEP) ou Sport, ou encore les structures des loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, salle de fitness, etc..).



La FFHandball et l'UNSS partagent des valeurs dont le sport. En cela les conventions qui lient l'UNSS aux fédérations sportives sont prépondérantes afin de favoriser l'accès des licenciés UNSS au monde fédéral, comme sportifs mais aussi comme citoyen par la prise de responsabilité au sein des clubs (juge, arbitre, coach, organisateur, reporter...). Les deux valeurs fondatrices de l'UNSS que sont le PARTAGE et la REUSSITE témoignent de cette nécessité.

LE MINI HAND -9 ANS

Années d'âge 2017-2018-2019

- Le club recevant peut organiser son plateau, le samedi ou le dimanche.
- N'oubliez pas de mettre le Comité + le président du développement en copie du mail, lors de la programmation de vos rencontres.
- Le comité va créer un groupe WhatsApp pour faciliter l'organisation des rencontres.

Règlement sportif

- Les équipes mixtes sont autorisées.
- 3 + 1 GB sur le terrain avec des remplaçants.
- Obligatoirement faire 3 terrains en largeur (**2 terrains U9 et 1 terrain Hand 1^{er} PAS**).
- Mini buts de Handball 2,40m x 1,70m.
- Ballon Taille 00 (Educ'Hand).
- Zone à 4 mètres minimum.

Règlement technique

- Les formes de jeu doivent privilégier les intentions de récupération de balle, en essayant de faire le moins de faute sur le porteur et le non porteur.
- Défenseur : je peux harceler, subtiliser, dissuader et intercepter.
- Attaquant : je dois être capable de reconnaître mon couloir de jeu, mes partenaires et mes adversaires.
- Gardien de but : je dois vite relancer quand j'ai récupéré le ballon et je peux sortir de ma zone pour jouer avec mes partenaires.

Règlement administratif

- Pour les 3 tournois de septembre et d'octobre 2025, les clubs peuvent faire des licences événementielles pour les enfants qui souhaitent découvrir l'activité.
- Les clubs doivent obligatoirement remplir une feuille de présence.
- Le club recevant doit renvoyer toutes les feuilles le lundi suivant le tournoi à Carole : handball.cd17@free.fr

Organisation d'un tournoi

- Le club recevant sera en charge de l'organisation de la sportive.
- Le club recevant doit proposer un référent pour désigner et conseiller les jeunes arbitres.
- Le club recevant peut profiter de cet évènement pour responsabiliser les jeunes sur des missions simples : le coaching, le chronométrage, le score, l'arbitrage, la préparation du goûter...

Le calendrier sportif

Les clubs qui peuvent recevoir se positionnent, la commission se charge de répartir les clubs et de varier les déplacements en tenant compte des KM (projet adopté en AG septembre 2025).

En fonction du nombre de licenciés par club nous pourrons augmenter le nombre de tournoi, pour privilégier les temps de jeu.

- Tournoi 1 - Tournoi 2 - Tournoi 3 - Tournoi 4 – Tournoi 5

04/05 OCT	24/25 JANV
11/12 OCT	31/1 ^{er} FEV
08/09 NOV	28/1 ^{er} MARS
22/23 NOV	14/15 MARS
06/07 DEC	28/29 MARS
13/14 DEC	25/26 AVRIL
10/11 JANV	30/31 MAI

LES RASSEMBLEMENTS -11 ANS

Années d'âge 2015-2016-2017
 Tournoi à 3 équipes en 3 x 8 min
 Tournoi à 4 équipes en 3 x 12 min
La mixité est autorisée

1 ^{er} tiers temps	2 ^e tiers temps	3 ^e tiers temps
Réducteur de but	Réducteur de but	Pas de réducteur de but
1 Temps mort par équipe	1 Temps mort par équipe	1 Temps mort par équipe
1 minute d'exclusion	1 minute d'exclusion	1 minute d'exclusion
6 contre 6	6 contre 6	7 contre 7
Engagement de la zone, sans coup de sifflet. Les adversaires en dehors des 9 mètres.	Engagement de la zone, sans coup de sifflet. Les adversaires en dehors des 9 mètres.	Engagement du milieu du Terrain.
Dispositif étagé Système libre	Dispositif étagé Système libre	Dispositif étagé Système libre
LES FONDAMENTAUX EN MOINS DE 11 ANS		

	INDIVIDUEL	COLLECTIF
DEFENSE	Compétences à acquérir : ➤ Se reconnaître défenseur. Prise en charge d'un adversaire surtout le terrain. ➤ Intentions du joueur : Se déplacer et se positionner entre l'adversaire PdB ou NPdB et mon but. Tenter de récupérer la balle individuellement et sans faute.	Compétences à acquérir : ➤ Savoir s'organiser collectivement sur la prise en charge des adversaires. ➤ Intentions du joueur : Se répartir les rôles et les tâches. Prendre en compte la position du ballon, des partenaires et surtout des adversaires.
ATTAQUE	Compétences à acquérir : ➤ Se reconnaître attaquant. Savoir utiliser certains moyens pour accéder au but. ➤ Intentions du joueur : Passer et recevoir en mouvement. Tirer au but en mouvement. Être concerné lorsque je suis NPdB (se démarquer). Utiliser le dribble à bon escient.	Compétences à acquérir : ➤ Savoir s'organiser collectivement pour accéder au but. ➤ Connaître les moyens d'accès à la cible. ➤ Intentions du joueur : Offrir des solutions de passes. Utiliser la plus grande surface de jeu possible (du terrain mini-hand) dans le but de progresser vers la cible.

Avec l'accord des clubs, le club recevant peut organiser son plateau, le samedi ou le dimanche.
 N'oubliez pas de mettre le Comité en copie du mail, lors de la programmation de votre tournoi.

PROPOSITION POUR LE SCORE DES RASSEMBLEMENTS (projet adopté en AG septembre 2025).

Score

Une période gagnée = 1 point

Score égal à la fin d'une période = 1 point / équipe

Une période perdue = 0 point

À l'issue de chaque période, le score sera remis à zéro au niveau du tableau d'affichage.

Le secrétaire de table n'est pas obligé de faire la table électronique pour les stats.

En revanche, sur la FDME, il faut additionner les points obtenus, après chaque période terminée.

Exemple

Période 1 : Victoire receveur.

Période 2 : Egalité.

Période 3 : Victoire receveur.

DETAL SCORE	Période 1		Période 2		Fin Tps Reglem.	
	REC	VIS	REC	VIS	REC	VIS
	1	0	2	1	3	1

Les scores probables à la fin du temps réglementaire : 2-1 : 2-2 : 3-0 : 3-2 : 3-3.

Règlement administratif

- La FDME pour tous les tournois est obligatoire. Il faut impérativement inscrire vos JAJ sur la FDME, leur arbitrage comptera dans la CMCD de votre club (règlement de Nouvelle Aquitaine).

Organisation d'un tournoi

- Le club recevant sera en charge de la FDME.
- Le club doit proposer un référent pour désigner et conseiller les jeunes arbitres.
- Le club peut profiter de cet événement pour responsabiliser les jeunes sur des missions simples : Le coaching, le chronomètre, le score, l'arbitrage, la préparation du goûter.

Le calendrier sportif

04/05 OCT	24/25 JANV
11/12 OCT	31/1 ^{er} FEV
08/09 NOV	28/1 ^{er} MARS
22/23 NOV	14/15 MARS
06/07 DEC	28/29 MARS
13/14 DEC	25/26 AVRIL
10/11 JANV	30/31 MAI

LES CHALLENGES -11 ANS

Années d'âge 2015-2016-2017

Tournoi à 3 équipes en 3 x 8 min

Tournoi à 4 équipes en 3 x 12 min

Les équipes mixtes ne sont pas autorisées.

LES AMÉNAGEMENTS DU CHALLENGE MOINS DE 11 ANS

1 ^{er} tiers temps	2 ^e tiers temps	3 ^e tiers temps
Réducteur de but	Réducteur de but	Pas de réducteur de but
1 Temps mort par équipe	1 Temps mort par équipe	1 Temps mort par équipe
1 minute d'exclusion	1 minute d'exclusion	1 minute d'exclusion
6 contre 6	6 contre 6	7 contre 7
Engagement de la zone, sans coup de sifflet. Les adversaires en dehors des 9 mètres.	Engagement de la zone, sans coup de sifflet. Les adversaires en dehors des 9 mètres.	Engagement du milieu du Terrain.
Dispositif étagé Système libre	Dispositif étagé Système libre	Dispositif étagé Système libre

La prise en stricte est interdite pour l'ensemble du match.

Si le ballon touche le réducteur et qu'il franchit la ligne de but, le but est validé.

Taille du ballon : T0

LES FONDAMENTAUX EN MOINS DE 11 ANS

	INDIVIDUEL	COLLECTIF
DEFENSE	Compétences à acquérir : ➤ Se reconnaître défenseur. Prise en charge d'un adversaire surtout le terrain. ➤ Intentions du joueur : Se déplacer et se positionner entre l'adversaire PdB ou NPdB et mon but. Tenter de récupérer la balle individuellement et sans faute.	Compétences à acquérir : ➤ Savoir s'organiser collectivement sur la prise en charge des adversaires. ➤ Intentions du joueur : Se répartir les rôles et les tâches. Prendre en compte la position du ballon, des partenaires et surtout des adversaires.
ATTAQUE	Compétences à acquérir : ➤ Se reconnaître attaquant. Savoir utiliser certains moyens pour accéder au but. ➤ Intentions du joueur : Passer et recevoir en mouvement. Tirer au but en mouvement. Être concerné lorsque je suis NPdB (se démarquer). Utiliser le dribble à bon escient.	Compétences à acquérir : ➤ Savoir s'organiser collectivement pour accéder au but. ➤ Connaître les moyens d'accès à la cible. ➤ Intentions du joueur : Offrir des solutions de passes. Utiliser la plus grande surface de jeu possible (du terrain mini-hand) dans le but de progresser vers la cible.

Score

Une période gagnée = 1 point

Score égal à la fin d'une période = 1 point / équipe

Une période perdue = 0 point

À l'issue de chaque période, le score sera remis à zéro au niveau du tableau d'affichage.

Le secrétaire de table n'est pas obligé de faire la table électronique pour les stats.

En revanche, sur la FDME, il faut additionner les points obtenues, après chaque période terminée.

Exemple

Période 1 : Victoire receveur.

Période 2 : Egalité.

Période 3 : Victoire receveur.

DETAL SCORE	Période 1		Période 2		Fin Tps Reglem.	
	REC	VIS	REC	VIS	REC	VIS
	1	0	2	1	3	1

Les scores probables à la fin du temps réglementaire : 2-1 : 2-2 : 3-0 : 3-2 : 3-3.

Règlement administratif

- La FDME pour tous les tournois est obligatoire. Il faut impérativement inscrire vos JAJ sur la FDME, leur arbitrage comptera dans la CMCD de votre club (règlement de Nouvelle Aquitaine).

Organisation d'un tournoi

- Le club recevant sera en charge de la FDME.
- Le club doit proposer un référent pour désigner et conseiller les jeunes arbitres.
- Le club peut profiter de cet événement pour responsabiliser les jeunes sur des missions simples : Le coaching, le chronomètre, le score, l'arbitrage, la préparation du goûter...

Le calendrier sportif

08/09 NOV	31/1 ^{er} FEV
22/23 NOV	28/1 ^{er} MARS
06/07 DEC	14/15 MARS
13/14 DEC	28/29 MARS
10/11 JANV	25/26 AVRIL
24/25 JANV	30/31 MAI

LES RENCONTRES HANDENSEMBLE

« Un handball partagé, inclusif et mixte »

La philosophie Fédérale

Le handball est un sport ouvert à toutes et tous. Le **ParaHand** porte cette politique d'ouverture, d'inclusion et de solidarité en proposant plusieurs offres de pratique à destination de toutes les personnes en situation de handicap, via le hand fauteuil, le hand adapté et le hand sourd. La volonté fédérale est de généraliser cette offre de pratique pour encourager les personnes les plus éloignées à rejoindre les clubs et à participer au développement de la vie associative.

Le HandEnsemble se veut comme une extension de la pratique sportive du handball qui s'ouvre à toutes et tous, valide et non valide, rassemblés autour de la passion de ce sport. C'est une pratique mixte et non compétitive. Elle se donne pour but de donner à chacune et chacun la possibilité de pratiquer à égalité de chance, en s'enrichissant de la différence des autres.

1-Le Hand'Adapté, c'est une pratique de loisir ciblant les personnes en situation de handicap mental (déficience intellectuelle et troubles mentaux). Les règles du handball sont ainsi adaptées, pour faciliter leur compréhension. Nous diversifions la pratique en proposant du Hand à 4 et du Beach.

2-Le HandFauteuil, dans sa version loisir, il permet de mixer personnes en situation de handicap moteur et personnes valides. Il se pratique soit sur un terrain classique (40m x 20m) à 5+1 soit dans sa largeur (20m x 13m) en format Hand à 4.

3-Les objectifs de la commission

- Faire découvrir ces pratiques avec des séances découvertes, des rencontres.
- Intégrer ces pratiques adaptées au sein de nouveaux clubs.
- Permettre la mixité dans la pratique du handball en décroissant le handicap.
- Permettre à des structures spécialisées de pratiquer l'activité dans des clubs.
- Participer au projet de vie de la personne en situation de handicap,
- Mixer les publics (valide, non valide),
- Favoriser la coordination motrice des joueurs et la socialisation de l'individu.

4- Les Rencontres en Charente-Maritime

- Dimanche 28 septembre à Surgères, tournoi de HandFauteuil.
- Dimanche 30 novembre à Surgères, tournoi de Hand'Adapté et de HandFauteuil.
- Dimanche 25 janvier à Ré, tournoi de Hand'Adapté.
- Février à Royan, Adapté
- Samedi 1^{er} mars à Pons, tournoi de Hand'Adapté et de HandFauteuil.
- Juin, Coupe 17, Adapté et Fauteuil
- Juin, Beach Adapté.

5- Rassemblement Hand'Adapté en Charente-Maritime (en semaine)

Les clubs s'organisent pour s'accueillir en semaine pour des entraînements communs et des rencontres.

- Surgères
- Ré
- Aunis
- Royan
- Pons Gémozac

LE HAND À 4

Le handball se joue à 7... mais aussi à 4 ! Le Hand à 4 est une pratique à destination de publics jeunes, plus urbains. Comme pour son grand frère du 7, on retrouve une cible à attaquer et à défendre, des partenaires, des adversaires et de l'engagement.

Les objectifs de la commission

- Déployer la pratique dans les collèges.

https://www.canva.com/design/DAGrWcMCf18/mCISWHHUC2ilhI2-_pkYnA/view?utm_content=DAGrWcMCf18&utm_campaign=designshare&utm_medium=link2&utm_source=uniquelinks&utm_id=h6aeae3910f

- Déployer une pratique loisir et sport santé pour les seniors.

https://www.canva.com/design/DAGpeB1-8J4/k5pFyYzyaKn34if6so4h7A/view?utm_content=DAGpeB1-8J4&utm_campaign=designshare&utm_medium=link2&utm_source=uniquelinks&utm_id=h7b66fc2909

BEACH

Le Beach Handball en quelques mots :

Spectaculaire, ludique et moderne, le **Beach Handball** est une discipline assez récente en France et plaira à coup sûr aux personnes qui souhaitent pratiquer le handball différemment, au soleil et les pieds dans le sable. Elle véhicule aussi des valeurs de fair-play et de respect : aucune contestation n'est possible et le ton entre coéquipiers, adversaires et arbitres doit être jovial, positif et amical.

Sur le terrain de Beach Handball, deux équipes de quatre joueurs (dont un gardien de but) enchainent les passes et les 360°, sans pouvoir bouger balle en main, en ayant le même objectif : marquer le plus de buts dits « spectaculaires », puisqu'ils valent deux points. Il en existe cinq sortes : 360° (Spinshot), kung fu (Inflight), spécialiste, tir du gardien et penalty.

Les règles sont quelques peu différentes du handball : chacune des 2 mi-temps de 10 minutes remportée rapporte 1 point à l'équipe. En cas d'égalité : séance de tirs au but ! (Shootout). Durant le match, le ballon peut rouler 3 secondes au maximum et les contacts attaquant / défenseur sont notamment interdits.

Le Beach Handball permet de développer de nombreuses qualités et compétences. Discipline **physique**, elle améliore l'explosivité et la proprioception et permet un meilleur gainage et la perte de poids. Cette pratique du handball est aussi très **technique** puisque les gestes techniques sont encouragés, sur un sol sableux plus éprouvant, permettant une amélioration de la motricité. Le développement d'aptitudes **mentales** est enfin intéressant, grâce notamment à la rotation permanente des postes et à la durée des rencontres (deux mi-temps de 10 minutes). Esprit d'équipe, concentration, anticipation : les bénéfices sont nombreux.

Comment va-t-il se présenter :

Nos axes pour permettre à nos licenciés de pratiquer l'offre vont être sous forme de rassemblements événementiels **durant la période du 1er juin au 15 juillet 2026** (2 soirs par semaine). L'objectif sera de finaliser ces rassemblements sur une journée complète, autour de rencontres. Grâce à ces rencontres, nous serons en mesure d'apporter un soutien pédagogique aux futurs JA et JAJ Beach handball.

Tous les licenciés pourront participer au Beach handball.

Les Objectifs :

- Déployer l'offre de pratique dans les clubs
- Pérenniser une journée de fin de saison
- Former des Juges arbitres adultes et jeunes



DISCIPLINE

Le Vice-Président Régional en charge de la Commission Départementale 17 :

Karel DUBOIS

Vice-Présidente : Céline COLAS

Les Membres élus :

Frédéric GOUÉ
Xavier COURCAUD
Isabelle SCHAEFER

Les Membres non élus :

Philippe ARRIVÉ
Thierry BLANCHARD
Patrice FOUGA
Thomas PERTUS

Instructeur des dossiers : Carole LACROIX

Réunions de la Commission de Discipline :

La Commission se réunira une fois par mois en fonction des cas.
Ce sera le 2^{ème} mardi de chaque mois.

	DISQUALIFICATION AVEC RAPPORT
Le juge arbitre	• Sort le carton rouge puis le carton bleu • Note le moment du match • A la fin du match, si une faute rentre dans la catégorie pour être suivie d'un rapport, en présence des 2 officiels responsables, il inscrit l'incident sur la feuille de match électronique ou papier. Adresse un rapport circonstancié à la Commission de Discipline du C.D. 17 si possible <u>dans les 48 Heures</u>
Le Joueur ou le Dirigeant	Adresse un rapport à la Commission de Discipline du C.D. 17 si possible <u>dans les 48 Heures</u> <i>L'absence de rapport est une circonstance aggravante. Les rapports doivent être succincts et ne relater que les incidents concernés.</i>
L'Officiel Responsable et tout autre handballeur licencié concerné	• Doit adresser un rapport à la Commission de Discipline du C.D. 17 si possible <u>dans les 48 Heures</u>
Le Club	• Est informé par le secrétariat du C.D. 17 par mail de la date de convocation pour la réunion de la Commission de Discipline et ensuite des éventuelles sanctions.
L'instructeur	• Instruit le dossier et juge s'il doit transmettre le dossier à la Commission de Discipline du Comité.
Le ou les concernés	• Reçoit par mail la convocation.
La Commission de Discipline du C.D. 17	• La Commission Départementale de Discipline, qui a émanation de la Commission Territoriale Discipline a été mise en place par la FFHB et au Règlement Fédéral de la saison 2025 – 2026. • Tous les membres seront convoqués, mais au moins trois d'entre eux devront être présents • La Commission ne pourra délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres seront présents. • Adresse les convocations aux personnes concernées par mail • Permet la lecture du dossier au siège du Comité • Reçoit le licencié en cause ou son représentant légal • Décide de la sanction au cours de la partie de réunion à huis clos • Informe le joueur par lettre recommandée (AR)

✎ Sera convoquée par mail toute personne que la Commission jugera utile d'entendre, sans remboursement de frais (sauf juge arbitre, délégué ou conseiller d'arbitre).

✎ Toute sanction s'applique à toute compétition pendant la durée de cette sanction. Elle est systématiquement transmise aux Commissions Départementales concernées.

✎ Dans le cas où l'intéressé sera sanctionné, le club devra payer les dépens. Il devra rembourser, éventuellement, les frais de déplacement des arbitres ou témoins convoqués ainsi que le montant des sanctions financières liées aux sanctions.

✎ Il est indispensable que les feuilles de matches électroniques soient correctement remplies par les arbitres et les secrétaires de table. Toutes les sanctions doivent figurer au recto comme au verso.

SANCTIONS :

Lorsqu'un licencié fait l'objet d'un rapport d'arbitre, le Président du Comité ou son représentant statue sur le cas et décide des suites à donner. Il transmet ou pas le dossier à l'instructeur.

LA COMMISSION DANS SA REUNION PEUT ENVISAGER TROIS CAS :

1) Dossier sans suite

- Pas de sanction sportive
- Pas d'amende

2) Dossier avec sursis ou avertissement

- ♦ Pas de sanction sportive ferme, cependant la période probatoire débute le lendemain de la réunion de la commission.
- ♦ Amende

3) Dossier avec date(s) ferme(s)

- ♦ La sanction sportive se purgera en fonction du nombre de dates du calendrier sportif (toutes compétitions confondues). La période probatoire débutera après avoir effectué la durée de suspension.

La période probatoire sera donnée de date à date par la Commission, ceci afin d'éviter une durée sur les périodes sans championnat.

Les sanctions sont valables pour tous les matches Coupe et Championnat.
Pour d'autres précisions, voir le mémento fédéral.

- ♦ **Amendes :** VOIR tarifs fédéraux

Courrier à adresser au :

***C.D. 17 Handball –Instructeur Commission de Discipline –
Gymnase le Grand Coudret - 100 rue du Dr Jean - 17100 Saintes***

Ou par mail : handball.cd17@free.fr ou 6017000@ffhandball.net

Pour la Commission de Discipline,
Karel DUBOIS

FINANCES

Le Président : Alain BANDRIER

Vice-Présidente : Hélène COUTANCEAU

**Les Membres : André GRANGET
Jean Pierre TOURNIER**

Réunions de la Commission des Finances 17 :

- Lundi 26 Janvier 2026
- Lundi 1er Juin 2026

TARIFS SAISON 2025 – 2026

FRAIS DE DÉPLACEMENT

↳ Indemnité kilométrique	salariés, bénévoles et arbitres	0,32 €
--------------------------	---------------------------------	--------

ARBITRAGE

↳ Arbitre manquant Senior	100 €
---------------------------	-------

↳ Arbitre manquant Jeune	50 €
--------------------------	------

↳ Quotas d'arbitrages (par arbitrage manquant)	10 €
--	------

↳ Désistements – 10 jours	50 €
---------------------------	------

↳ Désistements – 3 jours	75 €
--------------------------	------

↳ Refus	100 €
---------	-------

↳ Développement Formation Comité	60 €
----------------------------------	------

(Par équipe SENIOR et – 18 ans engagées)

↳ Indemnité de suivi d'arbitre	30 €
--------------------------------	------

↳ Absence Ecole d'Arbitrage simplifiée (1 accompagnateur)	100 €
---	-------

↳ Indemnités d'arbitrage

PRDF, PRDM, Coupe 17 Seniors	34 €
------------------------------	------

Excellence M. et F.	30 €
---------------------	------

-18 ans M. et F., Coupe 17 Jeunes	25 €
-----------------------------------	------

-15 ans G. et F	17 €
-----------------	------

-13 ans G. et F	14 €
-----------------	------

Remarque : les Juges Arbitres Jeunes et les Juges Arbitres ne peuvent être indemnisés que s'ils ont porté leurs frais sur la Feuille de Match Electronique.

TECHNIQUE

↳ Technicien manquant	150 €
-----------------------	-------

↳ Participation des stagiaires par jour (par joueur et par arbitre)	17 €
---	------

Gratuité pour les compétitions

SPORTIVE

↳ Equipe manquante	150 €
↳ Engagements PRD, ED	220 €
↳ Engagements Hand Passion	180 €

Si participation au tournoi CD17 remboursement - 50 €

↳ Engagements -18 ans G. et F.	90 €
↳ Engagements -15 ans G. et F.	70 €
↳ Engagements -13 ans G. et F.	40 €
↳ Engagements -11 ans Pour 1 équipe	30 €
Pour 2 équipes	40 €
Pour 3 équipes	50 €
Pour 4 équipes et +	60 €
↳ Engagements – 9 ans (quel que soit le nombre d'équipes)	35 €
↳ Engagements Coupe 17 Seniors Masculins	70 €
↳ Engagements Coupe 17 Seniors Féminines	70 €
↳ Engagements Coupe 17 Jeunes et – de 18 ans	25 €
↳ Retard dans l'envoi d'une conclusion de match	25 €
○ Si moins de 15 jours avant la rencontre	50 €
↳ Demande de report de match ou chgt. Horaire	10 €
○ Demande de report de match (- 10 jours)	35 €
↳ Retard envoi ou d'export d'une feuille de match (48 heures)	60 €
↳ Retard envoi feuilles de rassemblement Jeunes (48 heures)	30 €
↳ Résultat non communiqué	25 €
↳ Non mise à jour du Logiciel FDME	15 €
↳ Convention non mise à jour pour le match	10 €

Forfaits isolés championnat ou Coupe (sauf 1/2 finales et finales) :

↳ Forfait isolé -11 ans	30 €
↳ Forfait isolé -13 ans, -15 ans Masculins et Féminins	50 €
↳ Forfait sur les matches « retour » Jeunes (-13 & -15 ans)	150 €
dont 100 €uros reversés au club qui s'est déplacé au match « aller »	

↳ Forfait -18 ans M et F	1 ^{er} Forfait	70 €
	2 ^{ème} Forfait	100 €
	3 ^{ème} Forfait	140 €
↳ Forfait + 16 ans Masc. et Fém.	1 ^{er} Forfait	110 €
	2 ^{ème} Forfait	140 €
	3 ^{ème} Forfait	180 €
↳ Forfait isolé ½ finales et finales toutes les catégories		180 €
↳ Match perdu par pénalité		50 €
↳ Joueur non qualifié (-9 ans à Seniors)		30 €
↳ Officiel non qualifié		50 €
↳ Manquement(s) à l'obligation de vérifier la feuille de match par club ou absence de frais d'arbitrage		10 €
↳ Absence d'officiel responsable sur FDME		15 €
↳ Absence d'au moins d'un nom à la table (amende au club recevant)		15 €
↳ Absence de responsable de salle		15 €

VIE DU COMITE

↳ Versement en 2 fois (15 janvier et 15 mai)	
Par licencié (Compétition, Handfit, Hand Ensemble, Beach et Loisir)	20 €
En cas de création de licence après le 01/04 (50% de remise)	10 €

AUTRES

↳ Absence d'un représentant club aux Assemblées Générales du CD 17 Handball		150 €
↳ Droit mutation (même pour les gratuités)		10 €

SPORTIVE

Commission Organisation des Compétitions 17

Le Président :

Philippe RAFFOUX

Contacts :

janique-et-phil.raffoux@wanadoo.fr

Vice-Président : fbbmike@gmail.com

Calendriers : audouard.michel@free.fr

Les Membres :

**Mickaël BOUHOURS
Hélène COUTANCEAU
Chantal GROLLEAU**

**Xavier COURCAUD
Frédéric GOUÉ
Christophe KLEINHANS**

MEMBRE NON ÉLU : Dominique MARCHAND

Salariée administrative : Carole LACROIX - 05.46.93.66.80

handball.cd17@free.fr ou 6017000@ffhandball.net

Réunions de la C.O.C. Sportive 17 :

- Lundi 8 Septembre 2025
- Lundi 8 Décembre 2025 (si besoin)
- Lundi 9 Mars 2026
- Mardi 26 Mai 2026
- Jeudi 25 Juin 2026

Responsabilité des championnats :

☐ **Garçons :**

✓ - 13 ans	Hélène COUTANCEAU	06 32 17 15 45
✓ - 15 ans	Dominique MARCHAND	06 20 42 10 51
✓ - 18 ans	Frédéric GOUE	06 88 84 35 20
✓ + 16 ans Excellence	Xavier COURCAUD	06 63 97 28 81
✓ + 16 ans Prérégionale	Mikaël VIRE	06 86 90 63 38

☐ **Filles :**

✓ - 13 ans	Mickaël BOUHOURS	06 43 21 69 11
✓ - 15 ans	Christophe KLEINHANS	06 61 03 34 37
✓ - 18 ans	Frédéric GOUE	06 88 84 35 20
✓ + 16 ans Excellence	Chantal GROLLEAU	06 62 67 15 33
✓ + 16 ans Prérégionale	Chantal GROLLEAU	06 62 67 15 33

☐ **Garçons et Filles :**

✓ Coupe 17	Philippe RAFFOUX	06 64 16 91 99
✓ Hand Passion	Philippe RAFFOUX	06 64 16 91 99

Les Championnats sont faits en fonction des années d'âges.

Trois points nous paraissent importants à retenir :

- 1) Un championnat devra être intéressant, c'est-à-dire rassembler un minimum d'équipes d'un niveau donné.
- 2) Ne pas mettre les joueurs ou les joueuses dans des conditions à risques ne correspondant pas à leurs capacités physiques (de la responsabilité des dirigeants des clubs).
- 3) Pour chaque championnat les années d'âges doivent impérativement être respectées.

RAPPELS :

Rapports : Articles 36.2.5 votés à l'Assemblée Générale de la FFHB les 16 et 17 Mai 2025 à Bercy :

**Concernant les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans
(Voir annuaire fédéral 2025 / 2026)**

Les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans, dont le nombre est inférieur ou égal à cinq à la date limite d'engagement des équipes, dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, peuvent être autorisés à évoluer en compétition territoriale adulte des plus bas niveaux par le bureau directeur de l'instance gestionnaire de la compétition, sous réserve :

- de l'accord de la commission d'organisation des compétitions concernée,
- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- par dérogation aux dispositions de l'article 30.2.2 des présents règlements, de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1er juin de l'année civile en cours et téléchargé dans le logiciel fédéral.

Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation préalablement saisie dans le logiciel fédéral, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC de l'instance concernée.

Surclassements des catégories jeunes (article 36.2.2) :

À l'intérieur des amplitudes définies, les assemblées générales des ligues et des comités ont la possibilité de répartir plusieurs niveaux de compétitions. Toutefois aucune compétition ne pourra concerner plus de 3 années d'âge jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » inclus.

En compétitions jeunes des plus bas niveaux du territoire le bureau directeur de l'instance gestionnaire de la compétition (comité ou ligue) pourra autoriser des joueurs de la dernière année d'âge de la catégorie inférieure à évoluer dans la catégorie supérieure (ex. : joueurs de 14 ans en moins de 18 ans, ou joueurs de 11 ans en moins de 15 ans), sous réserve :

- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,*
- de fournir l'attestation du renseignement d'un questionnaire de santé visée à l'article 30.2.1.2 des présents règlements.*

Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation préalablement saisie dans le logiciel fédéral, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC de l'instance concernée.

La convocation de ces joueurs dans des sélections départementales, régionales ou nationales ne pourra pas donner lieu à une demande de report.

Cette possibilité de surclassement ne doit en aucun cas entraîner la disparition ou le forfait de l'équipe de la catégorie du demandeur.

Dans la catégorie des seniors féminines la formule du championnat sera proposée à l'Assemblée Générale de rentrée des clubs (Vendredi 5 Septembre 2025).

Dans le cadre du développement et de l'aide à apporter aux clubs, vous pouvez aligner 5 mutations sur la feuille de match en Seniors féminine et en Excellence masculine.

Chaque compétition départementale (championnat, coupe) est dotée d'une coupe et d'un trophée qui lui est remis en jeu chaque saison.

Conditions d'engagement :

Pour participer à une compétition départementale, les clubs doivent :

- ♦ Être affiliés à la F.F.H.B. et à jour de leur réaffiliation,
- ♦ S'engager à respecter les statuts, le règlement intérieur, les règlements généraux du Comité Départemental de Handball de la Charente-Maritime (mémento annuel), le règlement général des compétitions départementales (ce document), le règlement particulier de la compétition (joint à chaque calendrier), les exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) dans les domaines Sportif, Technique, Arbitrage, Jeunes Arbitres.
- ♦ Être en règle financièrement vis-à-vis de la FFHandball, de la Ligue et du Comité.

Les montants des droits d'engagement aux compétitions départementales sont fixés avant chaque saison par décision de l'Assemblée Générale du Comité 17. En cas de non-paiement, le Bureau Directeur du Comité peut procéder au remplacement du club défaillant.

Formules des compétitions – Qualifications :

Championnats :

Les structures des championnats départementaux masculins et féminins sont données dans le règlement particulier des compétitions. Les modalités d'accèsion et de relégation propres à chaque championnat sont précisées dans les annexes sportives (ANNEXE 7).

Plusieurs équipes d'un même club ou d'une même convention sont autorisées à jouer dans les différents championnats départementaux seniors d'un même sexe mais ne peuvent évoluer dans la même division sauf au plus bas niveau.

Organisation des rencontres :

Le calendrier des rencontres et la composition des poules sont établis par la Commission d'Organisation des Compétitions Départementales (COC 17) en collaboration avec la Commission Technique Départementale (CTD 17) et la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA 17).

Modalités de classement :

1. Points attribués :

Match gagné : 3 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (goal-average 0-20 pour un match senior, U18 et U17, 0-10 pour tous les matchs de Jeunes).

2. En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre de barrage ou de qualification en matches aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matches,
- En cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire,
- Si égalité après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts.

3. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale du Comité 17 Handball, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

4. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- Par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts)
- Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale du Comité 17 Handball, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

5. Déroulement jets de sept mètres (application du règlement fédéral)

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4 :1 4e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes ont effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16 :6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

Organisation des Tournois :

1. Attribution des numéros :

Elle pourra avoir lieu soit par décision de la Commission d'Organisation des Compétitions, soit sur place par tirage au sort avant le début du tournoi.

2. Tournoi à trois clubs (1.2.3)

Premier match : 1-3

Deuxième match : 2-perdant du premier match

Troisième match : 2-vainqueur du premier match

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

3. Tournoi à quatre clubs (1.2.3.4)

Arbitrage

Premier match : 1-2

4

Deuxième match : 2-3

1

Troisième match : 3-4

2

Quatrième match : 4-1

3

Cinquième match : 1-3

4

Sixième match : 2-4

1

Toutes les équipes jouent 2 matches à suivre.

4. Tournoi à cinq clubs (1.2.3.4.5)

Arbitrage

Premier match : 1-2

3

Deuxième match : 3-4

1

Troisième match : 5-1

4

Quatrième match : 2-3

5

Cinquième match : 5-4

2

Sixième match : 1-3

4

Septième match : 5-2

1

Huitième match : 4-1

3

Neuvième match : 5-3

2

Dixième match : 2-4

5

Organisation des phases finales :

La COC 17 sollicitera un ou des clubs en fonction des règlements particuliers pour l'organisation des finales et finalités départementales.

Un cahier des charges sera établi pour chacune de ces finalités.

La COC 17 proposera le ou les lieux choisis et les soumettra au Bureau Directeur pour validation.

Qualifications :

Les règles de qualification auxquelles doivent satisfaire les joueurs(euses) qui participent aux compétitions départementales sont définies par les règlements généraux de la FFHandball.

Les années d'âges autorisées à participer aux compétitions sont les suivantes :

- Championnats Départementaux masculins, joueurs de plus de 16 ans,
 - Championnats Départementaux féminins, joueuses de plus de 16 ans,
 - Les joueurs et joueuses de 16 ans inscrit(e)s sur les listes nationales de haut niveau, après accord conjoint, de la DTN et de la Commission Médicale Nationale (article 36.2.4 des règlements généraux de la FFHB),
- Championnat Départemental masculins -18 ans.
- Championnat Départemental féminines -18 ans.
- Championnat Départemental Jeunes masculins -15 ans.
- Championnat Départemental Jeunes féminines -15 ans.
- Championnat Départemental Jeunes masculins -13 ans.
- Championnat Départemental Jeunes féminines -13 ans.

Limitations :

1. Pour les compétitions dont certaines phases se déroulent en tournois, le nombre maximum de joueurs (ses) par tournoi est de 14, avec 12 par rencontre sauf dispositions particulières.
2. Les limitations de licences pour les différents championnats seniors féminins et masculins, sont les suivantes (au maximum par feuille de match et par équipe) :
 - Un seul étranger titulaire d'une licence E,
 - Trois licences B ou D, ou deux licences B ou D et une licence E.
 - Une licence C peut remplacer une licence B ou D

Pour le Comité 17, ne pas oublier le texte cité plus haut : *« Dans le cadre du développement et de l'aide à apporter aux clubs, vous pouvez aligner 5 mutations sur la feuille de match en seniors féminines et en Excellence masculine. Une seule équipe par sexe, ne peut être concernée par cet aménagement. »*

CMCD :

Se reporter aux règlements généraux du Comité 17.

Obligations financières :

Outre les obligations financières afférentes à l'engagement, les clubs participant aux compétitions départementales sont soumis à des obligations financières concernant :

- L'arbitrage,
- Les frais de transport,
- Les recettes des rencontres

Arbitrage :

Se reporter aux dispositions concernant l'arbitrage.

Frais de transport :

Ils sont à la charge des clubs qui se déplacent pour tous les niveaux.

Pour toutes les compétitions départementales et afin d'équilibrer les charges résultantes des déplacements entre tous les participants, il est établi un fonds de péréquation.

Cette péréquation est établie sur l'ensemble de la compétition par niveau de jeu (toutes poules confondues) et par sexe, c'est à dire :

- Péréquation sur l'ensemble des compétitions des -13 ans aux + 16 ans.

Le fonds de péréquation est constitué par la somme des charges de l'ensemble des clubs calculée de la façon suivante :

- Distance routière la plus courte pour se rendre au lieu de la rencontre, au tarif fixé dans le Guide Financier.

- Kilométrage établi pour 3 véhicules.

La charge moyenne par club est définie par le quotient entre le montant du fonds de péréquation et le nombre de clubs participants. Si un club a une charge propre inférieure à la charge moyenne il verse au fonds la différence entre la charge moyenne et sa charge propre. Si un club a une charge supérieure à la charge moyenne il reçoit du fonds la différence entre sa charge propre et la charge moyenne.

Le montant à verser par les clubs redevables est exigible à la fin des matches aller. La quote-part à recevoir par les clubs bénéficiaires leur sera versée en fin d'épreuve.

Recettes :

- ✓ Les recettes d'une rencontre restent acquises au club organisateur.
- ✓ Sauf disposition contraire figurant au présent règlement ou dans les règlements particuliers des compétitions et y compris pour les rencontres se jouant sur terrain neutre et les finalités, les recettes restent acquises aux organisateurs
- ✓ En cas de matches couplés, la recette nette est répartie entre les clubs recevants selon des dispositions fixées par une circulaire particulière.

Organisation des compétitions :

Calendriers et compositions des poules :

La COC 17 est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions départementales, en concertation avec l'Équipe Technique Départementale (ETD), et de la composition des poules des championnats départementaux.

Conclusion des rencontres :

La saisie et la transmission des conclusions de match, ainsi que toutes les modifications, se font exclusivement informatiquement par le logiciel Gest'Hand, y compris les inversions de rencontres. La COC reste seule décisionnaire pour valider un report ou une inversion de rencontre.

Chaque club recevant ou organisateur :

- Est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que le Comité au plus tard 30 jours calendaires avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire (pour les deux premières journées, la date limite est fixée 10 jours avant la date de la rencontre concernée) via la conclusion de match dans Gest'Hand.
- Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 1er alinéa.
- La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.
- En cas de non-observation de l'une de ces règles, une pénalité financière (voir Guide Financier) est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision d'application de la sanction.
- Sauf situation particulière, sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'Hand) quinze jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré forfait.
- Ce forfait entraîne des pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (Guide financier).

- Dans le cas où le club devant se déplacer est sans nouvelles du club recevant ou de l'organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par le Comité dans un délai de quinze jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

Pour les rencontres sur terrain neutre :

Les clubs sont avisés directement par l'organisateur. Tenant compte des difficultés pour trouver une salle et du délai rapproché pouvant séparer certaines rencontres, le Comité peut prévenir les clubs concernés six jours à l'avance seulement.

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicitée par l'un des 2 compétiteurs :

En-deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC départementale.

Sanction :

- Match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue par les règlements généraux et le Guide financier Fédéral).

Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre :

Doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre (pour les premières journées, ce délai est ramené à une semaine).

Horaires :

Les rencontres se jouent le week-end (samedi et dimanche), elles peuvent après accord des 2 clubs se jouer le vendredi.

A titre exceptionnel, et pour des raisons sportives impératives, la COC Départementale peut être amenée à fixer des rencontres en semaine (19h-20h30). Dans ces cas particuliers, elle tiendra compte de la situation géographique des clubs. Les commissions compétentes traitent les dossiers en cas de litige.

L'horaire des rencontres est fixé par le club recevant ou l'organisateur :

En seniors, le samedi entre 18h00 et 21h00 ou le dimanche entre 14h00 et 16h00, sauf dérogation accordée par la COC après entente entre les clubs.

Pour les U18 ans masculins et U18 ans féminines : le samedi entre 16h00 et 19h00 ou le dimanche entre 10h00 et 11h15 (avec accord club visiteur) et entre 14h00 et 16h00, sauf dérogation accordée par la COC après entente entre les clubs.

Dans les championnats jeunes, obligation de jouer le samedi avant 18 heures et le dimanche avant 16 heures (sauf accord des deux clubs).

Modifications des dates, lieux et/ou horaires des rencontres :

Cf. article 94 des Règlements Généraux de la FFHandball.

La COC Départementale est seule compétente pour procéder aux modifications de dates de rencontres nécessitées par des obligations sportives, ou des cas de force majeure. Elle fixe ces rencontres sur les dates prévues à cet effet dans le calendrier général Départementale qui sont impératives.

Les modifications de dates de rencontres ne sont par ailleurs pas autorisées en dehors des conditions prévues par les règlements généraux du Comité y compris pour des motifs corporatifs, professionnels ou personnels.

1. Pour tous les championnats, la demande doit être faite au Comité et au référent de la Commission de la catégorie concernée **au moins 30 jours avant la date** de la rencontre.

2. **Aucune modification de date de rencontre ne peut se faire sans l'accord de la Commission Sportive Départementale.**

(Sanction : match perdu par pénalité pour les 2 équipes).

En cas de report, procédure à suivre :

- 1- le club demandeur cherche un accord avec l'autre équipe,
- 2- trouve une nouvelle date et un nouvel horaire avec l'autre club,
- 3- prend contact avec le référent de la Commission Sportive pour avoir son accord,
- 4- **fait la demande de report sur Gest'Hand AVANT l'heure initiale du match.**

TOUTE MODIFICATION DE DATE DOIT ETRE EXCEPTIONNELLE

Lorsqu'un calendrier prévoit des dates de report, ces dates sont impératives et les rencontres reportées ne peuvent se jouer à une autre date, sauf cas très exceptionnels ... **Pensez tout d'abord à la possibilité d'INVERSION des rencontres.**

Une demande hors délais entraînera une amende.

ATTENTION :

Toute demande de report sera facturée (voir les finances) au club demandeur dans le délai des 30 jours...

Déplacements :

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé sur la feuille de conclusion de rencontre, quel que soit le moyen de transport utilisé et sauf cas de force majeure dûment justifié.

La COC n'accordera aucune demande de report par anticipation.

Avec l'accord écrit du club adverse, et adressé au plus tôt 24 heures avant la rencontre, la COC accordera le report sans pièce justificative.

En l'absence d'accord du club adverse, le club qui ne se déplace pas ou ne veut pas recevoir devra avertir l'adversaire, la COC et la CDA par écrit, et justifier sa décision par des documents officiels.

La COC apprécie les éléments fournis en application de l'article 97 des règlements généraux de la FFHandball, et prend toute décision utile.

Feuille de Match :

La Feuille De Match Electronique (FDME) (dématérialisée informatiquement) est obligatoire pour les Championnats Départementaux et les Coupes 17.

Se reporter aux dispositions de l'article 98 des Règlements Généraux de la FFHandball.

Envoi :

Après les opérations prévues par le code d'arbitrage, **les arbitres :**

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
Valident la FDME et la mettent à disposition du responsable de l'envoi.	Remettent l'original au responsable de l'envoi et, pour les compétitions Départementales, une copie à chacun des clubs en présence pour expédition au Comité 17.

L'envoi en incombe, selon les cas et par ordre prioritaire :

- Au club de l'équipe recevant.
- Au club identifié comme recevant en cas de match sur terrain neutre.
- A l'organisateur (toutes les feuilles) en cas de tournoi.

En cas de match non joué quelle qu'en soit la cause, le responsable de l'envoi de la feuille de match doit faire parvenir au Comité, dans les mêmes délais, ce document, accompagné d'un rapport précisant les circonstances ayant provoqué cette situation.

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
Les FDME doivent être renvoyées aux commissions d'organisation des compétitions concernées (Nationales, Régionales, Départementales) par téléchargement via le logiciel de FDME : - avant 10 heures 30 le dimanche pour les rencontres programmées le samedi. - avant 18h30 le dimanche pour les rencontres programmées le dimanche. Seulement en cas de difficultés : ➤ Par e- mail impérativement à l'adresse suivante : audouard.michel@free.fr ➤ Par téléphone en dernier ressort au : 06.11.03.09.42	Les feuilles de match doivent être postées au tarif prioritaire aux Commissions d'Organisation des Compétitions concernées (Nationales, Régionales, Départementales) le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi). Le résultat doit être envoyé au Comité 17 et à AUDOUARD Michel aux mêmes horaires que pour la FDME.

Pour toutes les rencontres des championnats départementaux :

Chaque rencontre d'une compétition départementale doit bénéficier d'une table de marque chargée d'aider les juges-arbitres et les juges-délégués pendant le déroulement du match, composée d'un chronomètreur et d'un secrétaire bénévoles, et au moins l'un des deux doit être majeur.

En compétition départementale un licencié de chaque club doit être inscrit sur la FDME comme « Chronomètreur » (club recevant) et « Secrétaire » (club visiteur). Cependant un licencié titulaire d'une licence « pratiquante », « dirigeante » ou « loisir » dans une structure autre que le club recevant ou titulaire d'une licence blanche dans un autre club peut officier pour l'un des clubs.

En cas de non-respect sur une rencontre, le club fautif se verra appliquer une amende.

Forfaits :

De niveau départemental, le club fautif est pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par le Guide Financier du Comité 17.

- Score 0 - 10 pour un match de Jeunes
- Score 0 - 20 pour un match de + 16 ans (Filles), + 16 ans (Garçons), et – 18 ans.
 - 0 point à l'équipe en faute
 - 3 points à l'adversaire
 - amende financière

3 forfaits peuvent entraîner le forfait général de l'équipe.

Voir annuaire fédéral.

- En cas d'absence d'une équipe à l'heure officielle d'une rencontre et après avoir appliqué les dispositions. Une feuille de match doit être établie signée par l'officiel responsable de l'équipe présente et des juges arbitres, puis retournée, dans les délais prescrits.
- **En cas de forfait déclaré à l'avance, l'équipe qui n'a pas déclaré forfait établit une feuille de match sans indiquer de noms de joueurs, et coche la case réservée à cet effet.**

Organisation des rencontres :

1. Le club recevant ou organisateur est tenu de créer les conditions matérielles pour que la rencontre se déroule à l'heure indiqué sur la feuille de conclusion de rencontre, qui est impératif. Il doit en outre prévoir un temps d'échauffement minimum de 20 minutes avant l'heure prévu pour le début de la rencontre.
2. Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.
3. Si les arbitres sont absents 15 minutes avant l'heure prévu pour le début de la rencontre, les capitaines et officiels responsables prennent les mesures prévues au code d'arbitrage pour leur remplacement. Les arbitres désignés dans ces conditions officieront si les arbitres officiels ne sont pas présents à l'heure prévu sur la feuille de conclusion de rencontre.

Salles :

Le club recevant ou l'organisateur doit prévoir :

- ♦ Une table de marque suffisamment grande.
- ♦ Deux chronomètres de table.
- ♦ Un tableau de marque conforme aux conditions de classements des salles.
- ♦ Deux bancs de remplaçants pour chacune des équipes.
- ♦ Les chaises non fixées sont interdites.

En cas de manquements, le Comité pourra adresser un avertissement, un blâme voir la non homologation de la salle pour une ou plusieurs rencontres.

Equipements :

1. Les clubs doivent obligatoirement disputer les rencontres des compétitions Départementales avec les couleurs indiquées sur les conclusions de match.
2. Si les couleurs des deux clubs en présence sont les mêmes, le club visiteur doit changer de maillots. Sur terrain neutre et dans les mêmes circonstances, c'est le club qui a effectué le plus court déplacement qui doit changer de maillots. Le club visiteur doit se déplacer avec un jeu de maillot de couleur très différente des deux couleurs communiquées dans les adresses et renseignements. Si impossibilité : pénalité financière prévue sans le Guide Financier Fédéral.
3. Chaque joueur des équipes participant à une rencontre d'une compétition régionale doit porter un numéro au dos (hauteur : 20 cm) et devant (hauteur : 10 cm) distinct de celui de ses partenaires. Ce numéro doit être mentionné sur la feuille de match.
4. Le capitaine de chaque équipe doit porter un signe distinctif.
5. En cas de non-respect, une pénalité financière dont le montant est fixé par le Guide Financier de l'Annuaire Fédéral, par numéro manquant, est infligée au club fautif.

Ballons :

1. Chaque équipe doit présenter un ballon réglementaire.
2. Les arbitres choisissent le ballon de la rencontre.
3. En cas de non présentation de ballon par une équipe, ou de présentation de ballon non réglementaire, une pénalité financière dont le montant est fixé par le guide financier de l'annuaire Fédéral est infligée au club fautif.
4. En cas de non présentation de ballon par les deux équipes, ou de présentation de ballons non réglementaires, le club recevant est déclaré perdant par pénalité et le club visiteur se voit infliger la même pénalité financière (guide financier de l'annuaire Fédéral).
5. Sur terrain neutre et dans les mêmes circonstances, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui est déclaré perdant par pénalité, l'autre club se voyant infliger la même pénalité financière (guide financier de l'annuaire Fédéral).
6. Les équipes doivent impérativement respecter les conditions d'utilisation de la colle prévues dans la conclusion et le règlement du gymnase. Dans le cas contraire, amende et match perdu.

Licences :

1. Seuls les joueurs (ses) titulaires de licences A, B, C, D, EA, EB, JEA, JEB, UEA et UEB peuvent participer aux championnats départementaux masculins et féminins.
2. En cas de non présentation de licence, avec ou sans justificatif d'identité, les dispositions de l'article 98 des règlements généraux de la FFHandball sont applicables.

Les licences de type C peuvent remplacer les licences de type B (B, JEB, EB, UEB) selon les dispositions citées dans les règlements généraux de la FFHandball.

Rappel de l'article 98.4 page 142 des RG de la FFHandball :

A. Cas des joueurs sans licence avec justificatif d'identité

Un joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match, doit prouver son identité à l'aide d'un justificatif d'identité avec photo.

Le justificatif d'identité avec photographie peut être présenté sous le format papier classique mais aussi au format numérique. Ainsi les juges-arbitres pourront tolérer, notamment, la présentation d'un justificatif

d'identité scanné sur un téléphone portable ou sur un ordinateur. Dans tous les cas, la photographie et les informations devront être correctement visibles et identifiables.

Rappel de l'article 98.5 page 143 des RG de la FFHandball :

B. Cas des joueurs sans licence et sans justificatif d'identité

Un joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match et qui ne présente pas de justificatif d'identité avec photo ne peut pas être inscrit sur la feuille de match et ne peut pas prendre part à la rencontre ;

Les juges-arbitres doivent prévenir le joueur(euse) et l'officiel responsable de l'équipe s'il s'agit d'un(e) joueur(euse) mineur(e), pour lui signifier son interdiction de jouer et doivent le retirer de la FDME.

Si le joueur(euse) ou son responsable exige qu'il joue malgré l'interdiction des juges-arbitres, alors ces derniers doivent laisser cocher la case « INV » et noter un commentaire. Les sanctions suivantes sont prononcées par la COC 17 concernée :

- ♦ Perte du match par pénalité pour le club fautif.
- ♦ Pénalité financière dont le montant est fixé dans le Guide financier.

Temps de jeu :

Se reporter aux annexes sportives à la fin du présent guide des compétitions.

Salle :

1. Responsabilité du club recevant ou de l'organisateur
2. Les clubs recevant ou les organisateurs sont responsables de la salle et de l'espace de compétition. À ce titre, ils sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion d'une rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public, dans les conditions définies à l'article 88 des règlements généraux de la FFHandball.
3. Ils doivent prévoir à l'intention des juges-arbitres désignés par le Comité (délégués ou arbitres), un emplacement réservé et surveillé à proximité de la salle afin qu'ils puissent y garer leur voiture personnelle s'il y a lieu. En cas de non-respect de ces dispositions, la commission départementale de discipline pourra être saisie dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.
4. Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le nom du buteur et le score. Il devra renoncer à tout commentaire. Dans le cas contraire, l'arbitre ou le Délégué devra intervenir.
5. Indépendamment du service d'ordre, les clubs recevant ou les organisateurs doivent désigner, sous l'autorité de leur président, un licencié comme responsable de la salle et de l'espace de compétition, qui figure sur la feuille de match et qui ne peut remplir que cette fonction, conformément aux conditions fixées à l'article 88.1 des règlements généraux de la FFHandball. Cette personne doit disposer d'une place réservée à proximité de la table de marque, place identifiée par la fonction qu'il exerce.
6. Responsable de la salle et du terrain :

La mission essentielle du responsable de la salle et de l'espace de compétition consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée (aires dédiées au jeu et aux divers acteurs et espaces publics). Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement) et organise leur séjour dans l'installation.

Il se met en contact avec le délégué, les arbitres et officiels, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande jusqu'à leur véhicule).

Il doit également :

CATEGORIES D'AGES - SAISON 2025 / 2026																					
	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004 et avant		
AGE	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus		
MASCULINS ET FEMMINES													**		+ de 16 ans						
												*	- de 18 ans								
									*	- de 15 ans											
						*	- de 13 ans														
					EC	- de 11 ans															
	Baby Hand			Mini Hand																	

Année(s) de naissance

- 13 ans M et F2013, 2014, 2015
- 15 ans M et F2011, 2012, 2013
- 18 ans M et F 2008 2009, 2010 (*2009 dérogations éventuelles)
- + 16 ans M et F 2008 et avant (*2009 - *2010 dérogations éventuelles)

ANNEXE 2

Pénalités aux clubs pour les joueurs sélectionnés qui ne veulent pas honorer leur convocation :

Voir annuaire fédéral

Tout joueur désigné pour participer à un match de sélection (nationale, régionale, départementale ou de ville) ou à un entraînement préparatoire à une sélection, qui déclare être indisponible, est tenu de justifier de son indisponibilité ou de son absence.

Dans ce cas, il ne peut prendre part à aucun match à la date pour laquelle il était convoqué.

Sans justification, il est suspendu par la commission de discipline de l'instance concernée qui instruit le dossier selon les dispositions du règlement disciplinaire fédéral.

La Fédération, la Ligue ou le Comité peut, sur demande de l'intéressé présentant une excuse valable, le relever de cette interdiction.

Tout joueur sélectionné est prévenu sous couvert de son club.

Si un club ne fait pas suivre une convocation, une pénalité financière est prononcée.

En outre, le président du club fautif, sur décision de la commission de discipline concernée, statuant selon les procédures du règlement disciplinaire fédéral, peut être suspendu de toute activité handball pour une période mentionnée du règlement disciplinaire fédéral.

Toute personne qui accompagnera une équipe (-11, -13, -15, -18 ans) devra avoir une licence joueur, dirigeant ou loisir et être âgée de plus de 18 ans (voir accompagnateur suite à la formation validée) et devra être inscrite sur la feuille de match électronique sous peine de match perdu afin d'éviter tout litige.

Qualification en cas de modification de date

Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, ne peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale.

Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article.

Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article.

Dans le cas où, à la suite d'une décision officielle, un match doit être rejoué, les modalités seront fixées par la Commission Sportive du CD 17.

ANNEXE 3

QUELQUES RAPPELS FEDERAUX

- **L'âge sportif** est l'âge du joueur calculé du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus de la saison administrative pour laquelle la licence est établie. Il est identique pour une saison sportive à l'âge « scolaire » pour une année scolaire.
- **Validité d'une licence** : celle-ci est valable jusqu'au 15 septembre de l'année ou jusqu'à la date du 1^{er} match officiel de la saison (si celui-ci est avant le 15/09).
- **À l'intérieur des amplitudes définies**, les assemblées générales des comités ont la possibilité de répartir plusieurs niveaux de compétitions. Toutefois aucune compétition ne pourra concerner plus de 3 années d'âge jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » inclus.
- **En compétitions jeunes** des plus bas niveaux du territoire, le bureau directeur du Comité pourra autoriser des joueurs de la dernière année d'âge de la catégorie inférieure à évoluer dans la catégorie supérieure (ex. : joueurs de 14 ans en moins de 18 ans, ou joueurs de 11 ans en moins de 15 ans), sous réserve :
 - de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
 - de fournir l'attestation du renseignement d'un questionnaire de santé spécifique.
- **Pour les moins de 11 ans**, l'offre de pratique peut reposer sur des compétitions mixtes.
- **Au plus bas niveau départemental**, très exceptionnellement, la pratique mixte pourra être autorisée jusqu'en moins de 13 ans dans le cas de joueurs ou joueuses très isolés, à condition que soit organisée en parallèle une pratique régulière spécifiquement féminine.
- **La licence « événementielle »** est attribuée aux pratiquants qui participent à une ou plusieurs manifestations organisées par un club affilié (dont l'organisation a été autorisée par le Comité), un Comité ou une Ligue.
 - Elle concerne tous les âges et ne peut être délivrée qu'une seule fois par saison.
 - Elle peut être utilisable plusieurs fois au cours d'une même saison, uniquement dans le cadre de manifestations de promotion de l'activité.
 - Elle ne permet ni d'arbitrer, ni d'exercer des fonctions propres à la licence dirigeant.

ANNEXE 4

Joueurs participants		Taille ballon		Championnat				Tournoi à 3 clubs				Tournoi à 4 clubs			
M	F	M	M	Temps	Avertissement	Exclusion	Disqualification	Temps	Avertissement	Exclusion	Disqualification	Temps	Avertissement	Exclusion	Disqualification
+16 ans	+16 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'	3 ^{ème} exclusion ou disqualification directe (1 joueur de moins durant le temps d'exclusion)	2 x 25'	X	2'	3 ^{ème} exclusion ou disqualification directe (1 joueur de moins durant le temps d'exclusion)	2 x 15'	X	1'	3 ^{ème} exclusion ou disqualification directe (1 joueur de moins durant le temps d'exclusion)
-18 ans	-18 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 15'	X	1'	
-15 ans	-15 ans	54-56	54-56	2 x 25'	X	2'		2 x 20'	X	2'		2 x 12'	X	1'	
-13 ans	-13 ans	50-52	50-52	2 x 20'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 10'	X	1'	
-11 ans	-11 ans	48-50	48-50	2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 8'	X	1'	
-11 ans	-11 ans	48-50	48-50	3 x 10'	X	1'		3 x 8'	X	1'		3 x 6'	X	1'	
Les Ligues et les Comités décident du temps de jeu et des aménagements éventuels de règles dans les rencontres dont ils ont la responsabilité															

ANNEXE 5

RÈGLEMENT - 13 FILLES ET GARÇONS

Rappelons que c'est la formation du jeune joueur qui doit animer cette formule en U13 ans.
- de 13 ans filles et garçons : années d'âge 2013 – 2014 – 2015

1 ^{er} tiers temps de 15 min	2 ^e tiers temps de 15 minutes	3 ^e tiers temps de 15 minutes
Réducteur de but	Réducteur de but	Pas de réducteur de but
1 Temps mort par équipe	1 Temps mort par équipe	1 Temps mort par équipe
1 minute d'exclusion	1 minute d'exclusion	1 minute d'exclusion
7 contre 7	7 contre 7	7 contre 7
Engagement de la zone, sans coup de sifflet. Les adversaires en dehors des 9 mètres.	Engagement du milieu du Terrain.	Engagement du milieu du Terrain.
Dispositif étagé Système libre	Dispositif étagé Système libre	Dispositif étagé Système libre
Un joueur ne doit pas faire plus de 2 tiers temps dans les buts, il doit aussi jouer sur le terrain, Pour développer ses qualités physiques et perceptives. Un coach ne doit pas se contenter de dire « j'ai qu'un seul gardien » Le bon formateur doit faire découvrir le poste de gardien de but à tous ses joueurs et d'être en capacité de détecter les bons profils, celui-ci doit devenir un joueur polyvalent, c'est-à-dire, savoir jouer à plusieurs postes.		
La prise en stricte est interdite pour l'ensemble du match Si le ballon touche le réducteur et qu'il franchit la ligne de but, le but est validé Ballon T0 pour les filles et T1 pour les garçons Ballon T0 pour les équipes débutantes garçons, avec accord des deux officiels avant la rencontre		
LES EFFETS		
Engagement de la zone Pour se projeter rapidement vers l'avant. Développer le changement de statut des joueurs, & les enchaînements de tâches du gardien de but,	Le réducteur de but Avoir moins d'espace à protéger peut permettre d'être plus souvent en réussite et de fidéliser les jeunes. Travailler avec des morphologies différentes Lors du 3eme 1/3 temps.	

ANNEXE 6

RÈGLES GÉNÉRALES DES CATEGORIES						
CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE	BALLONS		Temps de jeu	Nombre de joueurs	Temps mort / Equipe
		Garçons	Filles			
16 ans et +	2008 et avant	T3	T2	2 X 30	7	3
-18 ans	2008-2009-2010	T3	T2	2 X 30	7	3
-15 ans	2011-2012-2013	T2	T1	2 X 25	7	3
-13 ans	2013-2014-2015	T1	T0	3 X 15	7	1 par 1/3 Temps
-11 ans	2015-2016-2017	T0	T0	3 X 10	6	1 par 1/3 Temps
-9 ans	2017-2018-2019	EDUC'HAND		Fonction Nb équipes	4	0

ANNEXE 7

CHAMPIONNAT PRDM

PRDM	
1ère Phase	2ème Phase
Prérégionale Masculine	Play Off
Poule de 10 Aller-Retour	Poule de 4 Aller-Retour
1	1
2	2
3	3
4	4
5	Play Down
6	Poule de 6 Aller
7	5
8	6
9	7
10	8
	9
	10

HRM ↑

↓ EDM

Poule de 4 Aller - Retour					
J1	Equipe 1	-	Equipe 4	J4	Equipe 4 - Equipe 1
	Equipe 2	-	Equipe 3		Equipe 3 - Equipe 2
J2	Equipe 3	-	Equipe 1	J5	Equipe 1 - Equipe 3
	Equipe 4	-	Equipe 2		Equipe 2 - Equipe 4
J3	Equipe 1	-	Equipe 2	J6	Equipe 2 - Equipe 1
	Equipe 3	-	Equipe 4		Equipe 4 - Equipe 3
Poule de 6 Aller					
J1	Equipe 1	-	Equipe 4	J4	Equipe 3 - Equipe 1
	Equipe 3	-	Equipe 5		Equipe 6 - Equipe 4
	Equipe 2	-	Equipe 6		Equipe 2 - Equipe 5
J2	Equipe 5	-	Equipe 1	J5	Equipe 1 - Equipe 2
	Equipe 4	-	Equipe 2		Equipe 4 - Equipe 3
	Equipe 6	-	Equipe 3		Equipe 5 - Equipe 6
J3	Equipe 2	-	Equipe 3		
	Equipe 5	-	Equipe 4		
	Equipe 1	-	Equipe 6		

27/08/2025

MASCULINS																	MIXTES					FÉMININES																	Coupes D					et	Stages CD 17	Stages Arbitrage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
Journées	Dates	LIQY Moly	D 2	N1,N2,M3 à 14	N1,N2,M3 à 12	- 18 N	PN-EXR-HR	-17RM Elite	-17RM	-18TM	-15RMPD	PRDM	EDM	-18DM ID	-15DM A / B	-15DM C	-13DM	-11DMF	-9DMF	Hand à 4	Hand Ensemble	Passion	Journées	Dates	LBE	D 2	N1,N2 à 14	N1,N2 à 12	- 17 N	N3-PN-ER	-18RF Elite	-17RF	-18TF	-15RFPC	PRDF	EDF	-18DF ID	-15DF	-13DF	Elite M	Elite F	Féd. M	Féd. F	RMF+DMF	Actions Ligue FFHB	Stages CD 17	Stages Arbitrage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
1	30/31 AOUT																						1	30/31 AOUT															T1 T1 T1 T1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
2	06/07 SEPT	1	1	1	1			Té1	Té1														2	06/07 SEPT	1	1	1	1				Té1				Té1			C17	Té1												AG	JAJ-JA																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
3	13/14 SEPT	2	2	2	2				Té2													1	3	13/14 SEPT	2	2	2	2		1	1	1	Té2						C17	Té1												JAJ-JA																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
4	20/21 SEPT	3	3	3	3	2	2	1				Té2	2	1	1		Té2	C17			1		4	20/21 SEPT	3				2	2	2			Té2	1	1		Té2	C17												JAJ-JA																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
5	27/28 SEPT	4	4	4	R	R	3	2	1			3	2	2	1	1		Té				2	5	27/28 SEPT	4	3	3	3	R	3	3	1			2	2	1	1		Té												JAJ CLUBS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
6	04/05 OCT	5	5	5	4	3	4	3	2		1	4	3	3	2	2			1	1T			6	04/05 OCT	5		4	4	3	4	4	2		1	3	3	2	2			T2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
7	11/12 OCT	6	6	R	R	R	5	4	3		2	5	4	4	3	3	1	2	2	1	3	7	11/12 OCT	6	4	5	5	4	5	5	3		2	4	4	3	3	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
8	18/19 OCT	7	7	6	5	4	edf	8	4			edf	R	C17		4	R					4	8	18/19 OCT	7	5	6			edf	R	4			edf	R	R	R	R				T1											2012																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
9	25/26 OCT	8	8	7	6	5	R	R	R			R										4	9	25/26 OCT	7	5	6			R	R	R				R	R	R	R	R														2013																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
10	01/02 NOV		R	R	R	R	R	R	R			5	R	5		R	R					5	10	01/02 NOV	8	6	7	6	5	R	R	R				R	R	R	R	R				T2			ICR MF																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
11	08/09 NOV	9	9	8	7	6	6	6	5		3	7	5	6		5	2	3C	3				11	08/09 NOV	9	7	8	7	6	6	6	5		3	5	5	4	4	2																2013																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
12	15/16 NOV	10	10	9	8	7	edf	7	6		4		C17		1	1	C17					6	12	15/16 NOV		8	9	8	7	edf	7	6		4		C17		R	C17		T3			T2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
13	22/23 NOV	11	11	10	9	8	7	8	7		5	8	6	7	2	2	3	4C	4	2	2		13	22/23 NOV		edf	edf	8	7	8	7		5	6	6	5	5	3				T2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
14	29/30 NOV	12	12	R	R	R	8	R	R			R	9	7	8		C17	R				7	14	29/30 NOV					8	9	R	R	R	R	7	7	6	C17	R														2012																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
15	06/07 DEC	13	13	11	10	9	9	9	8		6	10	8	9	3	3	4	5C	5				15	06/07 DEC					9	9	10	8		6			R	1	4		T2												2013																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
16	13/14 DEC	14	14	12	11	10	10	10	9		7	11	9	10	4	4	5	6C	6	3		8	16	13/14 DEC					10	10	11	9		7	1	1	7	2	5														2012																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
17	20/21 DEC	15	15	13	R		edf	R	R		R						C17						17	20/21 DEC					edf	R	R		R			C17																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
18	27/28 DEC																					9	18	27/28 DEC																																	Noël																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
19	03/04 JAN											R	R		R	R							19	03/04 JAN	10		10								R	R		R																			2012																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
20	10/11 JAN			R	R		edf	R	R			C17	1		C17		7C	7				10	20	10/11 JAN	11	9	11	9		edf	R	R			C17	1	C17																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				</

RÈGLEMENTS

(Statuts, Equipements, CMCD et Qualifications)

Le Président : Xavier COURCAUD

Vice-président : Frédéric GOUE

Membres élus : Hélène COUTANCEAU, Nicolas MARY et Mickaël BOUHOURS

Membre non élu : Georges BOITEAU

EQUIPEMENT	CMCD	QUALIFICATIONS
Xavier BERTAUD	Jean-François NGOME Philippe RAFFOUX Mikaël VIRE Xavier COURCAUD Nicolas MARY	Carole LACROIX Philippe RAFFOUX + Le Comité Directeur

Réunions Statuts et Règlements 17 :

- Salles et terrains : suivant et en même temps que les dates fixées par la Commission Ligue.
- CMCD : **Lundi 8 Décembre 2025**
Lundi 26 Mai 2026
- Qualifications : avant les sportives ou les Comités Directeurs si besoin.
- Statuts et Règlements (en plénière) : à déterminer

STATUTS ET RÈGLEMENTS

Une nouvelle saison débute sur le plan sportif mais aussi pour tout l'administratif dans le respect des règlements pour votre club.

Tout de suite un rappel : voilà déjà 5 ans que la nouvelle procédure de classification de vos salles a été mise en place par la FFHB.

Vous devez faire le dossier d'homologation de votre salle à partir de **GESTHAND**.

Pensez dès aujourd'hui à votre CMCD afin d'éviter des pénalités en fin de saison.

Vérifiez dès maintenant si vous avez les équipes de jeunes, les entraîneurs, les Arbitres et les Arbitres Jeunes en quantité suffisante qu'il vous faut pour « couvrir » les équipes seniors et jeunes que vous engagez en compétition !

En cas de manque, c'est dès maintenant qu'il vous faut trouver les personnes pour venir se former comme technicien ou arbitre.

La Commission reste à votre disposition pour vous apporter de l'aide dans vos démarches.

Nous vous souhaitons une excellente saison.

Pour la Commission Statuts et Règlements,

SALLES ET TERRAINS

Dématérialisation de la procédure pour le classement de vos salles :

Nous vous rappelons l'importance de monter votre dossier de demande pour l'homologation de votre salle pour la pratique du Handball en compétition.

Vous devez compléter l'ensemble des documents dans GESTHAND (Onglet administratif, section salles).

Seul le relevé d'éclairement est effectué par le représentant de la ligue. Voir le règlement chapitre 145 des règlements généraux FFHB.

Il faut donc envoyer un mail une fois l'ensemble des documents et informations mises à jour dans Gesthand.

Une personne est en charge des dossiers d'homologation : Xavier BERTAUD pour la partie nord du 17 et membre de la Commission Equipement de la Ligue et Olivier GIRARD pour la partie sud du département. Il est possible de vous mettre à disposition un luxmètre pour mesurer (avant notre visite) les valeurs de votre éclairage aux différents points de l'aire de jeu.

A partir de la validation du dossier, les salles 1 et 2 ont une validité de 5 ans et les autres salles une validité permanente sauf s'il y a des travaux importants sur l'aire de jeu où une demande de reconduction doit être faite. Il est important et urgent que les clubs s'emparent de la démarche de validation de leur salle. Xavier BERTAUD, membre de la Commission Ligue, se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

✓ Pièces à joindre avec le formulaire de classement :

- plans « maître d'œuvre » de l'ouvrage (vue en plan et coupe),
- fiche technique du revêtement de sol,
- procès-verbal d'essais du sol existant,
- copie de l'arrêté du Maire autorisant l'ouverture de l'équipement.

✓ Reconduction de classement :

- Les salles de classe 1 et 2 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement tous les 5 ans,
- Les salles de classe 3 et 4 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement lorsque des travaux importants sont réalisés dans le volume de l'aire de jeu.

✓ Sanctions administratives :

En cas de non-respect des niveaux de classement et lorsqu'un club évolue dans une salle non classée des sanctions seront prononcées à l'encontre du club concerné.

CMCD 2025 / 2026

Contibution Mutualisée des Clubs au Développement – 2025/2026		
SOCLE DE BASE CD17 exigible au 31/05/2026		
<i>Sportive</i>		
	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
SOCLE	Une équipe (-11), (-13) ou (-15) ou (-17/-18) du même sexe que l'équipe de référence	
RESSOURCES	40 points	20 points
<i>Technique</i>		
	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
SOCLE	1 technicien avec module validé « Accompagnateur d'équipe » ou avec module validé « Débuter dans l'entraînement » avant le 31/05/2026 (compte en ressources)	Si MONTEE en prérégionale, 1 technicien avec module validé « Accompagnateur d'équipe » ou avec module validé « Débuter dans l'entraînement » Avant le 31/05/2026. Si MAINTIEN , un technicien en formation module « Accompagnateur d'équipe » ou module « Débuter dans l'entraînement »
RESSOURCES	40 points	20 points
LICENCES BLANCHES NON ACCEPTEES		
<i>Arbitrage</i>		
SOCLE	PREREGIONALE	EXCELLENCE - HONNEUR - MOINS DE 18 ANS
ARBITRES	1 ARBITRE DEPARTEMENTAL T3	1 ARBITRE EN FORMATION T3
Quota arbitrages SOCLE	11 arbitrages réalisés avec des arbitres suivant le tableau de l'arbitrage et qui ont participé aux 3 stages obligatoires. Les championnats moins de 17/18 ans, soumis à désignations, entrent aussi dans le quota d'arbitrages . Nouveau : à compter de septembre 2025 un arbitre JA T3 est un arbitre de 18 ans et plus (2007 et +). A partir de cet âge là, ils ne seront plus JAJ mais JA.	
RESSOURCES	60 points	30 points
LICENCES BLANCHES et LOISIRS NON ACCEPTEES		
<i>Jeunes arbitres</i>		
	PREREGIONALE	PREREGIONALE EXCELLENCE et HONNEUR
SOCLE	1 ECOLE D'ARBITRAGE SIMPLIFIEE avec 1 Animateur ou 1 Accompagnateur de JAJ certifié ITFE	1 JAJ par équipe de Jeune engagée. Plus âgé que l'équipe engagée.
	Les JAJ et les JAJ CLUB sont nés entre 2008 (pas 18 ans en septembre) et 2014, ils doivent avoir 5 arbitrages minimum au 31/05/2026 pour passer JAJ T3	
RESSOURCES	40 points	20 points
LICENCES BLANCHES NON ACCEPTEES		
	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
TOTAL RESSOURCES	180 points	90 points
Une même personne ne peut être prise en compte dans les socles de base qu'une fois et dans un seul domaine.		
Les seuils des ressources, avec les ressources associatives, seront calculés directement par la commission CMCD avec l'aide de l'extraction de la CMCD de la FFHB.		

Nous rappelons quelques critères importants :

- Les licences blanches ne sont pas autorisées dans les socles de la Technique, de l'Arbitrage et des Jeunes Arbitres mais elles peuvent être utilisées dans le seuil de ressources sous réserves de l'application de la procédure.
- Pour les différents domaines (sportif, jeunes arbitres et technique), si le club a plusieurs équipes dans chaque filière masculine et féminine, ce sont les socles et les seuils de ressources de l'équipe de plus haut niveau du club qui seront prises en compte dans chaque filière.
- Pour l'arbitrage, le quota d'arbitrages du club doit être effectué avec des arbitres ayant participé à 2 stages + le stage de rentrée. Les équipes de 1^{ère} Division et 2^{ème} Division seniors doivent avoir un arbitre ayant réalisé **un minimum de 11 arbitrages** dans le socle.
- En Championnat Excellence (2^{ème} division territoriale CD 17), pour la montée en division supérieure, un technicien en formation sera demandé si le club n'a pas d'autre technicien.
- En Juges Arbitres Jeunes, en Prérégionale (1^{ère} division territoriale CD 17) il est demandé une Ecole d'Arbitrage simplifiée avec un animateur EA et (ou) un accompagnateur jeune arbitre de JAJ et (ou) un accompagnateur Club tous les trois certifiés par l'ITFE. **Un arbitre peut cumuler la fonction arbitre avec les fonctions de l'Ecole d'Arbitrage.**

Pour l'excellence (2^{ème} division territoriale CD 17), il faut un JAJ dans le socle avec 5 arbitrages. Le nombre d'arbitrages est ramené à 3 arbitrages pour le seuil des ressources avec le principe 1 équipe de jeunes = 1 JAJ.

- Un coefficient de 0.75 % sera appliqué au seuil des ressources si le club a une filière féminine et masculine.
- La licence pratiquant-loisir ne peut pas satisfaire les exigences de la CMCD dans le socle.
- Si un arbitre change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté. Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

Dans les deux cas, la fonction d'arbitre et les arbitrages de l'arbitre qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté sur le formulaire FFHB avant le 31 décembre 2025.

- Dans l'engagement associatif, un membre doit respecter le cumul de la FFHB. Sont pris en compte dans le cumul : les mandats électifs, la fonction de membre d'une commission, de juge arbitre, de conseiller de juges arbitres, de délégué ou de tuteur de juges arbitres. Seules trois fonctions ou mandats sont autorisés.
- Les points obtenus dans l'Engagement Associatif ne servent qu'à combler les déficits éventuels des seuils de ressources de la Technique, de la Sportive, de l'Arbitrage ou des Juges Arbitres Jeunes.

Il n'y a plus de limite d'âge pour les arbitres.

Quel que soit l'âge de l'arbitre, celui-ci doit pouvoir répondre aux exigences de la CMCD pour la structure de son choix. Toutefois, au-delà de 55 ans, et quel que soit son niveau de pratique, l'arbitre a l'obligation de s'investir dans le domaine de la formation en arbitrage au sein de son territoire. Le niveau d'investissement sera défini par la commission compétente gestionnaire de l'arbitre, ce niveau devra être mentionné dans le règlement de la CMCD dudit territoire. Si l'arbitre n'accepte pas de

s'investir dans le domaine de la formation, il pourra arbitrer mais ses arbitrages ne pourront être comptabilisés ni dans le socle de base ni pour le seuil de ressources.

La CDA a édicté 4 critères démontrant l'investissement de l'arbitre (Au moins un des critères ci-dessous devra être effectué)

- Présence sur 5 FDME comme Accompagnateur Jeunes Arbitres (Certification ITFE obligatoire)*
- Participation à au moins 1 session de formation des Juges Arbitres Jeunes organisées par le comité de l'arbitre ou par la CDA*
- 5 Suivis sur des rencontres Adultes en tant que Juge Accompagnateur (Certification CTA ou ITFE obligatoire) et sur désignation de la CDA.*
- Animateur de l'Ecole d'Arbitrage de son club (Certification ITFE obligatoire)*

La CDA validera au 31/05 de chaque saison l'investissement de l'arbitre.

Des sanctions seront appliquées dans les cas suivants :

- **Si les socles** Technique, Sportive, Arbitrage et Juge Arbitre Jeune ne sont pas respectés les sanctions seront les suivantes pour tous les championnats départementaux +16 ans :

- Moins 5 points au classement
- Pénalité financière suivant barème de la Commission des Finances

En championnat Prérégionale (1ère division territoriale CD 17) une sanction supplémentaire sera appliquée : Interdiction de monter en division supérieure

Si les seuils de ressources Technique, Sportive, Arbitrage et Jeunes Arbitres ne sont pas remplis après l'apport de l'engagement associatif :

- Moins 5 points au classement

Au nom de la Commission, je vous souhaite à tous, une bonne saison 2025/2026 et les membres de la Commission sont à votre disposition pour les renseignements qui vous sembleraient nécessaires.

LES QUALIFICATIONS

La Commission « Qualifications » doit tout d'abord veiller au respect des dispositions réglementaires, prononcer les mutations de son ressort, prononcer et contrôler la qualification des joueurs et joueuses. Une règle essentielle :

« Pour prendre part à une rencontre organisée par la FFHB (ou ses organes déconcentrés) en tant que joueur, il faut que le licencié soit qualifié. (Art. 30 page 49 des règlements généraux de la FFHB)

« Tout officiel de banc ou de la table, porté sur une feuille de match, doit être licencié et répondre aux règles de qualification ». (Art.98.6 page 143 des règlements généraux de la FFHB)

Seule la validation de la licence dans Gest'Hand par la Commission de Qualification atteste de la date de qualification. Il est fortement recommandé à chaque responsable de club ou d'équipe de vérifier dans Gest'Hand (onglet « Individus, recherche individus ») que les personnes à inscrire sur une feuille de match sont bien licenciées.

1) Les différentes licences

Les licences Praticants - o Joueur : Pour prendre part au jeu Pour remplir toute fonction. Pour arbitrer Certificat médical exigé - Pratique masculine et féminine ↳ + 16 ans ↳ -18 ans ↳ - 15 ans ↳ - 13 ans ↳ - 11 ans ↳ - 9 ans (L'âge sportif est l'âge du joueur entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre du début de la saison de demande de licence) - o Licence « dirigeant » Pour exercer au sein d'un club des responsabilités officielles (membre du CA, guichetier, serveur, sécurité ...), tout membre de ce club doit être licencié au titre de l'association au sein de la laquelle il œuvre. <u>La production d'un certificat médical n'est pas exigée.</u> <i>Le licencié dirigeant ne peut, en aucun cas prendre part au jeu.</i> <i>Licence jeune dirigeant</i> <i>Licence indépendant</i>	- o Licence « loisir » ↳ Praticant âgé de 16 ans et plus ↳ Certificat médical La licence loisir permet de remplir toute fonction officielle au sein d'un club y compris celle d'arbitrer mais pour être élu il faut être âgé de plus de 18 ans. - o Licence « événementielle » * pour une ou plusieurs manifestations sur une année * pas de certificat médical exigé - o Licence « blanche » (bordereau individuel) (Voir modalité ci-dessous) Toutes les licences sont à créer ou à renouveler dans Gest'Hand avec les pièces justificatives demandées.
--	---

o Licence blanche

Pour obtenir une licence blanche, il faut être âgé de plus de 16 ans.

La licence blanche est une deuxième licence au bénéfice d'un autre club. Elle permet à un licencié d'exercer des fonctions officielles au bénéfice d'un deuxième club, mais il ne peut en aucun cas prendre part au jeu **Elle est délivrée avec le formulaire FFHB après accord du Président du club quitté et du club d'accueil.**

Dans le cas d'une licence blanche avec autorisation de jouer (formulaire spécifique) avec autorisation du club quitté, validation du club d'accueil et validation de la Ligue.

- Le licencié concerné peut remplir les exigences des seuils de la contribution mutualisée des clubs au développement correspondantes en faveur du club dans lequel il est qualifié en licence blanche à la condition expresse de ne pas être déjà comptabilisé pour son club d'appartenance. (Remplir obligatoirement le formulaire spécifique CMCD de la FFHB),

- Dans l'hypothèse où le licencié concerné cumule 2 ou plusieurs fonctions au profit de clubs différents, il est comptabilisé au titre des exigences de la contribution mutualisée des clubs au développement pour son club d'origine,
- Le licencié auquel le club d'appartenance n'offre aucune possibilité de pratiquer, en relation avec les compétitions dans lesquelles sont engagées les équipes du club, peut recevoir **l'autorisation exceptionnelle** d'évoluer dans une équipe du club, correspondant à son âge, où il est qualifié en licence blanche. Cette autorisation devient caduque dès lors qu'une possibilité de pratique se découvre, dans l'un ou l'autre club où il officie. (Remplir obligatoirement le formulaire spécifique, à demander au Comité),
- La licence blanche n'est valable que pour une saison, elle doit être établie chaque année et comporter l'avis du club d'origine.

2) Quelques précisions pour les qualifications

1- **Délai de qualification** (après dossier complet sur Gest'Hand transmis à la Ligue)

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Renouvellement licence : | 24 Heures |
| - Création de licence : | 24 Heures |
| - Mutation : | 24 Heures |

Pour les pratiquants étrangers voir article 45 pages 71 à 74 des règlements généraux de la FFHB.

Si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne peut pas participer à une compétition le samedi.

A. Un joueur doit être licencié pour participer à une rencontre officielle (Championnat, Coupe, Match amical, ...). Il ne peut prendre part à un match qu'à la date de qualification mentionnée sur sa licence.

Attention pour évoluer en catégorie supérieure senior, (joueuses et joueurs de 16 ans) il faut l'avis de la Commission Sportive (fiche d'autorisation + certificat médical autorisant à jouer dans la catégorie supérieure).

Article 36.2.2 page 64

À l'intérieur des amplitudes définies, les assemblées générales des ligues et des comités ont la possibilité de répartir plusieurs niveaux de compétitions. Toutefois aucune compétition ne pourra concerner plus de 3 années d'âge jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » inclus.

En compétitions jeunes des plus bas niveaux du territoire le bureau directeur de l'instance gestionnaire de la compétition (comité ou ligue) pourra autoriser des joueurs de la dernière année d'âge de la catégorie inférieure à évoluer dans la catégorie supérieure (ex. : joueurs de 14 ans en moins de 18 ans, ou joueurs de 11 ans en moins de 15 ans), sous réserve :

- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- de fournir l'attestation du renseignement d'un questionnaire de santé visée à l'article 30.2.1.2 des présents règlements.

Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation préalablement saisie dans le logiciel fédéral, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC de l'instance concernée.

La convocation de ces joueurs dans des sélections départementales, régionale ou nationales ne pourra donner lieu à une demande de report.

Article 36.2.5 page 66

Les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans, dont le nombre est inférieur ou égal à cinq, dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, peuvent être autorisés à évoluer en compétition territoriale adulte des plus bas niveaux par le bureau directeur de l'instance gestionnaire de la compétition, sous réserve :

- de l'accord de la commission d'organisation des compétitions concernée,
- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,

– par dérogation aux dispositions de l'article 30.2.2 des présents règlements, de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1er juin de l'année civile en cours et téléchargé dans le logiciel fédéral.

Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation préalablement saisie dans le logiciel fédéral, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC de l'instance concernée.

B. Un joueur qui signe un carton de mutation hors période ne peut plus jouer dans son **ancien club**. Voir les demandes d'entente entre clubs (ex prêt de joueur).

C. Les ententes entre deux équipes de deux clubs différents **seront soumises à l'accord du CD**.

D. Pour les Forfaits ou les Pénalités, se reporter au memento Fédéral.

Pénalité pour joueur non licencié : match perdu, 0 point + amende financière

Pénalité pour joueur grillé : match perdu, 0 point mais pas d'amende financière.

Un match perdu par pénalité équivaut à un match perdu par forfait au niveau sportif.

2- Qualification en cas de modification de date en championnat départemental art. 94.2 page 135 des règlements généraux de la FFHB.

Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, ne peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale.

Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article 95.1 page 136 des règlements généraux de la FFHB.

Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article 95.1 page 136 des règlements généraux de la FFHB

Dans le cas où, à la suite d'une décision officielle, un match doit être rejoué, les modalités sont fixées par la Commission Sportive.

3- Restriction d'utilisation des joueurs au cours d'un match :

a) Une équipe peut être appelée à disputer plusieurs rencontres sur une même date de compétition, pour le compte de la même épreuve. (Tournoi et phases finales ...)

b) **Un joueur peut disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres** dans le même week-end de compétition, **s'il s'agit d'épreuves de nature différente** (championnats vs coupes vs tournoi, etc.)

c) Quand une équipe doit, au cours d'une saison et dans une même division, disputer N matches (N = Nombre total de rencontres dans la Poule au début du championnat), **tout joueur ayant pratiqué N/2 fois dans cette équipe, ne peut plus jouer dans une division inférieure à celle-ci**, sauf autorisation accordée par l'instance compétente.

d) **BRULAGES : Quelques rappels pour les jeunes :**

- Un licencié -18 ans qui joue dans un championnat « adulte » national ou - 18 ans national, peut toujours rejouer en -18 ans régional ou départemental car la règle de brûlage ne s'applique pas.

- Un joueur qui joue en -18 ans national ou régional peut toujours jouer dans les championnats « adultes » car la règle de brûlage ne s'applique pas.

- Un joueur -15 ans qui joue en - 18 ans national ou régional peut toujours jouer dans le championnat -15 ans - régional ou départemental car la règle de brûlage ne s'applique pas.

Pour les -11 ans, l'offre de pratique peut reposer sur des compétitions mixtes.

4- Type de licence mutation

Licence B

Si la demande de mutation ou de transfert international est formulée entre le 1er juin et le 31 décembre inclus, et sauf dispositions spécifiques (voir articles 57.2 à 57.4 et 57.10 des présents règlements), une licence de type B (B, JEB, EB ou UEB) est délivrée, sauf pour un joueur obtenant un statut professionnel

Licence C (hors LNH et LFH)

Si la demande de mutation ou de transfert international est formulée entre le 1er janvier et le 31 mai inclus, et sauf dispositions spécifiques (voir articles 57.3.1 a) et 57.8 des présents règlements), une licence de type C (C, JEC, UEC ou EC) est délivrée. Cette licence ne permet pas d'évoluer dans une compétition nationale.

Licence D

Mutation hors période, seulement entre le 1^{er} Aout et le 31 Décembre) sans justificatif mais avec la non opposition du club quitté. Cette licence ne permet pas d'évoluer dans un championnat national (y compris les championnats nationaux –18 ans).

5- Restriction d'utilisation des joueurs étrangers et mutés

Voir article 96 des règlements généraux de la FFHB pages 138 à 139

a) Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions départementales et territoriales, à tous les niveaux, il ne peut figurer **sur la liste des joueurs d'une équipe plus de :**

- **2 titulaires d'une licence de type B ou C ou D** et un étranger titulaire d'une licence E

Ou

- **3 titulaires d'une licence de type B ou C ou D** mais aucune licence E

b) Au niveau départemental, pour les compétitions s'adressant aux plus de 16 ans masculins et féminines, trois joueurs (joueuses) étrangers(ères) titulaires d'une licence caractérisée E sont autorisé(e)s au maximum.

Le nombre total de licences de type B ou C ou E doit cependant rester inférieur ou égal à trois, selon l'un des cas visés au tableau ci-après. Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UEA.

Lors de l'Assemblée Générale du 21 Juin 2014 à St Jean d'Angély, il a été adopté, qu'au niveau départemental, le Comité accepte 5 licences mutations pour les championnats Séniors féminines et Excellence Dépt Masculins.

Les limites d'utilisation des joueurs étrangers et mutés au cours d'un match, dans les compétitions régionales et départementales, sont résumées dans le tableau ci-après : C'est différent en National

B	C	EA	EB	EC	UEB	UEC	JEB	JEC
3								
2		1						
2			1					
1		1			1			
1			1		1			
		1			2			
			1		2			
					3			
					2		1	
					1		2	
							3	
2					1			
1					2			
2							1	
1							2	
1					1		1	
1		1					1	
1			1				1	
		1					2	
			1				2	

- La lecture se fait horizontalement,

- Les chiffres indiqués définissent une limite maximale,

- L'utilisation des licences JEA et UEA n'est pas limitée,

Les licences de type C peuvent être remplacées par les licences de type B ou D.

Ce tableau ne s'applique pas lors des rencontres de Coupes de France, nationales, régionales ou départ., féminines et masculines (voir le règlement particulier de la compétition).

- Ce tableau ne s'applique pas aux compétitions nationales adultes (**régime général**, HB ProD2, LFH, LNH).

TECHNIQUE

Le Président : Mikaël VIRE

Vice-Président :

Conseiller Technique Fédéral et responsable de la filière féminine : Pierre DAVID

Responsable de la filière masculine : Aloïs CLAIN

Entraîneurs filière féminine : Laurent GEORGES (2012) - Graziella LEMBERT (2013)
Maëva DAGBERT (2013).

Entraîneurs filière masculine : Dimitri CLAIN (2012-2013)

Les invités : les représentants techniques des clubs, les salariés et toutes personnes licenciées souhaitant participer aux réunions.

1- LES ACTIONS DE LA COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

- Décliner les directives de détection de la Direction Technique Nationale.
- Détecter les « profils potentiels » pour les sélections départementales.
- Former des sélections pour chaque filière et les entraîner.
- Participer aux inter-comités, pour la détection territoriale « Pôles »
- Collaborer au renouvellement de l'élite français via le PPF Nouvelle-Aquitaine.
- Participer aux temps techniques de l'Équipe Technique Régionales.
- Animer des temps techniques sur des thématiques spécifiques.
- Déployer des modules de formation de l'ITFE.

2- LES DATES DES RÉUNIONS ETD (technique, développement, arbitrage)

- Jeudi 25 septembre, réunion en soirée, la rentrée des -13 ans.
- Mardi 14 octobre, réunion en soirée au comité
- Vendredi 30 janvier, réunion matinale au comité
- Vendredi 24 avril, réunion matinale au comité
- D'autres dates en soirée seront rajoutées pendant la saison.

3- LA DÉTECTION

La détection vise à identifier les jeunes garçons et filles qui "potentiellement" peuvent intégrer la sélection départementale, pour s'entraîner et jouer les compétitions des Inter-Comités.

Les responsables des filières sont rattachés aux critères de détection de la Direction Technique Nationale de la FFHB. Ils ont un regard permanent et précis sur l'évolution morphologique, physique, technique et mentale des joueurs(es) et grâce à un échange permanent avec les référents techniques des clubs.

- **2012** : La génération N est en compétition Inter-Comité de Juin 2025 à Avril 2026.
- **2013** : La génération N-1 sera en compétition de Juin 2026 à Avril 2027.
- **2011** : La génération N+1, réévaluation continue pour l'intégration au pôle et aux sections sportives.

4- LES CPS

C'est un stage d'une journée, regroupant une trentaine de joueurs dans le but de les réévaluer individuellement et collectivement, en séance et en match amical.

5- LES STAGES DE 2 JOURS

Suite à un CPS, les responsables convoquent 16 filles et garçons pour un stage de 2 jours à Boyardville : séances, vidéos, entretiens. Lors de ces stages, nous invitons les joueuses (2011) afin de les réévaluer.

6- LES CRITÈRES DE DÉTECTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Les gardiens de but

Conjuguer des qualités physiques et motrices à une morphologie adaptée aux contraintes du poste, donc pouvant être encore éventuellement "polyvalentes" jusqu'à 15 ans si elles le souhaitent. La seule taille ne peut déterminer la notion de profil pour une GB.

L'évaluation des nécessaires qualités de courage et de combativité qu'exige ce poste se fera en prenant en compte l'historique de la joueuse.

Elles peuvent évoluer dans le temps. Un soin tout particulier sera apporté par l'ensemble des cadres du dispositif à l'accompagnement spécifique au quotidien et en compétition de ces profils.

Des gauchers, la rareté et l'intérêt de leur présence dans notre activité nécessitent évidemment une démarche de détection volontariste.

Les profils morphologiques atypiques, ce qui n'exclue donc pas les joueuses de petite taille, lesquelles devront évidemment présenter d'autres caractéristiques positives importantes pour faire de leur petite taille un atout potentiel dans le haut niveau.

Des qualités d'explosivité du train inférieur apparentes et objectivées par les tests, mais aussi avec des qualités de puissance générale. Pour ce qui peut évoluer, et qui relève de plus de subjectivité dans l'évaluation.

Preuve de combativité en situation de compétition du meilleur niveau national de leur catégorie.

Des qualités motrices (débordement, formes de tirs, déplacements défensifs, etc. ...) et de lecture de jeu tant offensive que défensive, s'exprimant en situation de compétition du meilleur niveau national de leur catégorie.

CALENDRIER DU PARCOURS DE DÉTECTION ET DE FORMATION DES SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

SÉLECTION 2012 FILLES

DÉTECTIONS

- Week-end 13/14 septembre 2025 TQ – 15 ans
- Week-end 20/21 septembre 2025 TQ -15 ans

STAGES

- Lundi 20 au mardi 21 octobre à Boyardville
- Dimanche 30 novembre, stage de détection
- Dimanche 14 décembre, stage et match amical
- Dimanche 4 janvier, tournoi de préparation amical

COMPÉTITION DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

- Dimanche 15 juin à Casteljaloux
- Dimanche 2 novembre
- Samedi 10 janvier

STAGE POTENTIEL ACCESSION

- Mercredi 11 au vendredi 13 février

PRÉ-CONCOURS ET CONCOURS UNIQUE

- Mercredi 18 mars
- Jeudi 16 au vendredi 17 avril

SÉLECTION 2013 FILLES

DÉTECTIONS

- Week-end 13/14 septembre 2025 TQ U15
- Week-end 20/21 septembre 2025 TQ U15
- Week-end 27/28 septembre Tournoi de rentrée des -13 ans
- Matches de championnat, toute la saison

STAGES

- Mercredi 22 au jeudi 23 octobre à Boyardville
- Mardi 11 novembre, stage de détection
- Dimanche 7 décembre, stage et match amical
- Lundi 9 et mardi 10 février, stage et tournoi amical
- Dimanche 15 mars, stage et match amical
- Samedi 4 avril, stage de détection
- Mardi 14 et mercredi 15 avril, stage et tournoi amical
- Dimanche 31 mai, stage et match amical
- Mercredi 3 juin, match amical

COMPÉTITION DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

- 6/7 Juin 2026

SÉLECTION 2012 GARÇONS

DÉTECTIONS

- Week-end 13/14 septembre 2025 TQ – 15 ans
- Week-end 20/21 septembre 2025 TQ -15 ans

STAGES

- Lundi 20 au mardi 21 octobre à Boyardville
- Dimanche 30 novembre
- Dimanche 14 décembre
- Dimanche 4 janvier

COMPÉTITION DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

- Jeudi 8 mai 2025
- Week-end du 1/2 novembre
- Week-end du 10/11 janvier

STAGE POTENTIEL ACCESSION

- Lundi 9 au mercredi 11 février

PRÉ-CONCOURS ET CONCOURS UNIQUE

- Mercredi 8 avril ou vendredi 10 avril

SÉLECTION 2013 GARÇONS

DÉTECTIONS

- Week-end 13/14 septembre 2025 TQ U15
- Week-end 20/21 septembre 2025 TQ U15
- Week-end 27/28 septembre Tournoi de rentrée des -13 ans
- Matches de championnat, toute la saison

STAGES

- Mercredi 22 au jeudi 23 octobre à Boyardville
- Mardi 11 novembre, stage de détection
- Dimanche 7 décembre, stage et match amical
- Samedi 7 février, stage de détection
- Lundi 16 février, stage
- Mardi 17 février, tournoi amical
- Dimanche 15 mars, stage et match amical
- Samedi 4 avril, stage de détection
- Mardi 14 avril, stage
- Mercredi 15 avril, tournoi amical

COMPÉTITION DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

- 8 mai 2026

Pour la Commission Technique,
Mikaël VIRE

RAPPEL : VOTE AG 06/09/2024

« Un jeune qui incorpore une SECTION SPORTIVE de Collège ou de Lycée ne peut pas muter la première année sauf accord entre les 2 clubs. »

En cas de non-respect de ce règlement, le Comité, responsable envers l'Education Nationale, demandera au Rectorat de supprimer l'agrément de la Section Sportive de Collège ou de Lycée.

ASSURANCE FFHB

La FFHandball a créé un [point d'entrée unique](#) pour toutes les démarches liées à l'assurance du licencié, à savoir :

- Souscription aux garanties complémentaires
- Déclaration de sinistre
- Edition d'une attestation responsabilité civile et accès à la documentation « assurance »

NOUVELLE ASSURANCE FÉDÉRALE

HELVETIA

Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents d'assurance en vous connectant sur le site :

<https://www.ffhandball.fr/vie-du-hand/jouer/sassurer/>

Gilles BASQUIN
Élu Référent Assurances

g.basquin@ffhandball.net